



—
BILAN MORAL
2021
—

BILAN MORAL

« Je vous transporte sans magie dans un monde qui ne devrait plus exister. De la triste vie en cage à leur ramassage pour l'abattoir, vous allez voir à quel point ce qu'endurent ces poules est terrifiant. » C'est ainsi que s'exprimait Éric Antoine dans une de nos vidéos d'enquête diffusée en 2021. Ce monde qui ne devrait plus exister, c'est celui qui asservit sans limites les animaux au profit des êtres humains. Si vous adhérez à L214, c'est que, comme nous, vous rêvez d'un autre monde. Un monde où nous verrions les (autres) animaux comme co-habitants de la Terre, comme des individus sensibles dignes de considération. Nous pourrions alors consacrer notre intelligence et nos ressources à rendre ce monde plus beau au lieu d'en faire un enfer pour les animaux.

Parce que nous constatons qu'il est possible d'agir et d'obtenir des victoires qui impactent la vie de millions d'êtres sensibles, en 2021 nous avons poursuivi notre combat pour les animaux, sans ménager nos efforts.

Les pages qui suivent vous donnent un aperçu du travail de l'équipe salariée et des bénévoles de L214, qui se mobilisent jour après jour pour les animaux. C'est au quotidien, en agissant concrètement et avec stratégie, que nous pouvons avoir un impact positif et concret.

Cette année, nous avons rendu publiques 13 nouvelles enquêtes. Nous avons montré au grand public ce que les filières d'élevage veulent cacher. Nous avons notamment révélé des images de deux élevages Herta : de grands élevages intensifs où tentent de survivre des milliers d'animaux entassés les uns sur les autres. Nous avons porté plainte pour sévices graves et tromperie du consommateur. Nous avons également diffusé deux enquêtes concernant deux abattoirs. L'un est un abattoir d'Intermarché spécialisé dans l'abattage de truies de réforme. Les images, terribles, ont provoqué sa fermeture provisoire. Énorme impact et procès à venir. L'autre est un abattoir du groupe Bigard, leader de la viande bovine en France et en Europe. Un enquêteur de L214 s'est infiltré au sein des services vétérinaires de l'abattoir. Nous avons pu montrer des images cauchemardesques et jamais vues du prélèvement du sang sur les fœtus de veaux. Mais aussi l'incurie des services de contrôle de l'État, et la terrible agonie des bovins tués sans étourdissement dans le cadre de l'abattage rituel.

En 2021, la production nationale d'œufs issus de poules élevées en cages est tombée à 36 %. Elle était de 80 % en 2008, année des premières campagnes de L214 sur ce mode d'élevage. C'est une énorme avancée à laquelle nous avons largement contribué, année après année. La fin des cages pour les poules est proche. Nous concentrons aussi nos efforts sur l'élevage intensif des poulets de chair. La barre des 100 entreprises engagées à respecter l'ensemble des critères du European Chicken Commitment a été franchie. C'est ainsi le pire de l'élevage qui va devoir se remettre en cause.

Nous avons également été actifs du côté de la démocratisation de l'alimenta-

tion végétale. Par exemple, nous avons mené une opération de promotion de l'alimentation vegan au restaurant d'entreprise de Airbus à Marignane, permettant à 3 000 personnes de goûter un plat 100 % végétal. Avec le Veganuary, nous avons réussi à mobiliser plus de 80 sociétés dont Carrefour, Deliveroo ou Domino's Pizza.



L'équipe Politique a été active pour la campagne régionale : 39 têtes de liste se sont engagées sur tout ou partie des 25 mesures de notre charte « Une région pour les animaux ». 18 ont été élues dans 11 régions, dont 2 sont présidentes de région. Un exemple parmi des dizaines d'autres.

Pour ne citer que quelques autres chiffres : en 2021, plus de 1 400 articles de presse ont parlé de l'action de L214. Côté réseaux sociaux, 225 000 personnes sont abonnées à notre compte Instagram, 98 800 à Twitter, 864 000 à Facebook. Notre lettre d'info est envoyée à 830 000 personnes. Les statistiques montrent que 7 millions de pages ont été vues du côté de Vegan Pratique. L'équipe Boutique de l'association a préparé et expédié 7 378 commandes. 4 056 structures (établissements scolaires, bibliothèques, centres de loisirs...) sont abonnées à *Mon journal animal*, etc.

L214 est aujourd'hui une structure solide avec des équipes qui travaillent dans l'ombre mais sans lesquelles l'édifice ne pourrait pas tenir : le web, la gestion du parc informatique, des logiciels, la sécurité numérique, les productions qualitatives de l'équipe Création. Et aussi, les équipes qui suivent la comptabilité et veillent à la gestion saine de l'association, et bien sûr l'équipe RH. C'est aussi tout ça, L214.

Notre travail a été rendu possible grâce au soutien des 50 591 membres de l'association (décompte à la fin 2021), au courage des lanceurs et lanceuses d'alerte, à la mobilisation de milliers de bénévoles, de sympathisants et de sympathisantes, et à l'engagement de personnalités. Nous vous remercions toutes et tous du plus profond du cœur pour votre soutien et votre volonté d'agir avec nous pour les animaux.

Vous pouvez compter sur notre équipe pour continuer à les défendre avec détermination !

ORGANISATION DE L214

Sous le contrôle de son conseil d'administration, L214 fonctionne au quotidien avec un comité de pilotage (Copil de 5 membres) chargé des orientations et grandes décisions de l'association. L'association a également un comité social et économique (CSE) actif, vigilant et force de proposition.

Au total, l'association compte 75 personnes salariées. Elle est divisée en pôles, eux-mêmes subdivisés en équipes de travail. Les femmes sont majoritaires au sein de L214 : 52 % de femmes salariées, 61 % de femmes parmi les coordinatrices et coordinateurs, 67 % de femmes parmi les responsables de pôle, 80 % au comité de pilotage, dont la directrice de l'association, 80 % au comité social et économique.

Nous avons un salaire unique (avec un complément financier pour les personnes résidant en région parisienne). Nos salaires correspondent au salaire médian français. En 2021, les temps partiels existants répondent à des demandes à l'initiative des salarié·s concernés.

Cette année encore, nous avons continué de développer des outils de prévention des risques psychosociaux. Par ailleurs, toutes les précautions ont été prises pour nous protéger de l'épidémie de Covid. Nous avons déjà l'habitude de télétravailler, mais nous avons aussi dû restreindre nos déplacements. De façon optionnelle, nous avons tout de même pu nous retrouver en octobre pendant une semaine en séminaire, un moment clé indispensable pour se rencontrer, échanger, partager, consolider la cohésion d'équipe et faire émerger de nouvelles idées et de nouveaux projets.



SOULEVER LA QUESTION ANIMALE

AUPRÈS DES CITOYENS ET DANS LE DÉBAT PUBLIC

ENQUÊTES

LES ENQUÊTES

Les enquêtes et la diffusion des images auprès du grand public et des médias se sont poursuivies de manière intensive en 2021. Ces enquêtes ont été rendues possibles grâce au travail quotidien de personnes salariées et de nombreux lanceurs d'alerte. Des enquêteurs ont aussi réussi à infiltrer des abattoirs pour y filmer des pratiques routinières qui n'auraient pas pu être dévoilées autrement.

Chaque enquête est accompagnée d'un site dédié, d'une vidéo publique déclinée en plusieurs formats pour les réseaux sociaux, d'images brutes à disposition de la justice et des journalistes, et d'une galerie photos. Chaque enquête est également assortie d'un appel à action (fermeture d'un établissement, évolution de la réglementation, d'engagement à en finir avec les pires pratiques, etc.). Dans la majeure partie des cas, nous déposons plainte. Cela donne fréquemment lieu à une enquête judiciaire et à un procès. Une enquête génère habituellement entre 60 et 120 retours presse. 13 enquêtes ont été rendues publiques en 2021

JANVIER

ÉLEVAGE DE COCHONS

Cette [enquête](#) concerne un éleveur qui a abandonné et laissé mourir ses cochons dans son élevage. Nous avons déposé une plainte pour cruauté et abandon d'animaux.

FÉVRIER

ÉLEVAGE DE COCHONS, MARQUE HERTA

Cette [enquête](#) a été menée dans le même élevage que l'enquête rendue publique en décembre 2020. Elle permet de montrer que les services vétérinaires officiels mentent quand ils disent que l'élevage ne présente pas de non-conformités à la réglementation. Suite à ces images, [Waitrose a suspendu à nouveau ses approvisionnements](#) chez Herta.

Le procès concernant les mauvais traitements sur les animaux s'est tenu en janvier. Le délibéré est historique : en première instance, le tribunal correctionnel de Moulins a condamné l'élevage à 50 000 € d'amende dont 25 000 avec sursis pour la coupe systématique des queues des porcelets (l'exploitant fait appel de cette décision). Cette pratique, hors la loi depuis près de 20 ans, est tolérée par les services vétérinaires : cette mutilation est pratiquée dans la quasi-totalité des élevages de cochons en France. La justice a sanctionné cette infraction : c'est un signal fort, les exploitations sont tenues d'appliquer la réglementation sinon elles s'exposent à des sanctions non négligeables.

Nous avons aussi déposé un recours contre l'État pour dysfonctionnement des services vétérinaires et une plainte est en cours d'instruction contre Herta pour tromperie du consommateur.



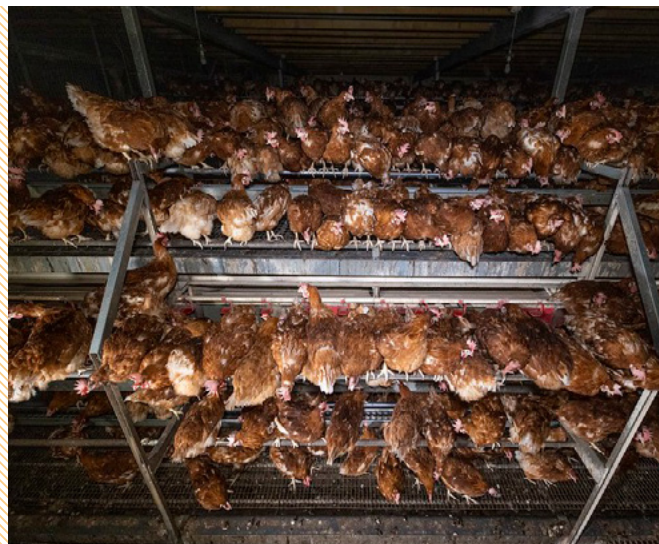
AVRIL

ÉLEVAGE DE POULETS

Cet élevage projette de s'agrandir et de devenir le plus gros élevage des Hauts-de-France. L'éleveur prévoit de s'endetter lourdement pour 12 ans, pour un revenu très faible (moins de 1 000 € par mois). Cette [enquête](#) a été l'occasion de montrer que le modèle de l'élevage intensif, en plus d'être une souffrance pour les animaux, est une aberration économique.

ÉLEVAGE DE POULES AU SOL

Grâce aux campagnes des dernières années, l'élevage en cage des poules pondeuses est devenu minoritaire en France. L'une des alternatives est l'élevage au sol, qui progresse de manière inquiétante en France. L'objectif de cette [enquête](#) était d'envoyer un message clair à la filière et aux distributeurs : l'élevage au sol n'est pas une alternative acceptable.





JUILLET

ABATTOIR DE DINDES, RONSARD

Avec cette [enquête](#), nous avons une deuxième fois attiré l'attention sur le transport des dindes qui est en violation de la réglementation européenne. C'est une violation systématique par toute la filière en France. Nous ne lâcherons pas le sujet tant que la réglementation ne sera pas respectée. Par ailleurs, cet abattoir est en infraction avec d'autres points réglementaires et notre enquête a contraint les services vétérinaires à exiger des mises en conformité.

ÉLEVAGE DE POULETS, LDC

LDC est le leader européen du marché des poulets de chair : obtenir son engagement de renoncer au pire de l'élevage aurait un impact sur tout le système de production en France. L'élevage dans lequel a été filmée cette [enquête](#) approvisionne la marque Maître CoQ très connue des Français et qui appartient au groupe LDC. Les images ont été commentées par l'actrice Julie Depardieu.

SEPTEMBRE

ÉLEVAGE DE POULES ET DE COQS REPRODUCTEURS

C'est la première fois que nous menons une [enquête](#) dans un élevage de poulets reproducteurs. Nous avons porté plainte pour mauvais traitements. Avec cette enquête, nous avons attiré l'attention sur notre demande de moratoire sur les nouvelles installations d'élevages intensifs.



MAI

ABATTOIR DE TRUIES, BRIEC

Nouvelle [enquête](#) dans un abattoir, cette fois-ci de truies de réforme. Les images, très violentes, ont provoqué la fermeture provisoire de l'abattoir, propriété de la chaîne de distribution Intermarché.

Nous avons porté plainte pour sévices graves commis envers des animaux et introduit un recours en responsabilité contre l'État pour manquement à sa mission de contrôle de l'application de la réglementation. Le procureur de la République a estimé « les faits sérieux, voire très sérieux ». Le procès est prévu pour mai 2022.



AOÛT

ÉLEVAGE DE COCHONS, TREMBLATS

Le lanceur d'alerte qui nous a permis [d'enquêter dans cet élevage](#) a accepté de témoigner à visage découvert. Les truies y étaient poussées à coups de tournevis. Nous avons déposé plainte pour actes de cruauté et attiré l'attention sur notre demande politique : interdiction du claquage et de la coupe à vif des queues. Le ministère de l'Agriculture a publié un communiqué de presse dans lequel Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, condamne les pratiques inacceptables exposées par nos images.

OCTOBRE

ABATTOIR BIGARD

Cette [enquête](#) est le fruit du travail d'un enquêteur infiltré. Notre enquêteur a réussi à se faire embaucher au sein des services vétérinaires censés contrôler le respect de la réglementation. Il témoigne à visage découvert. Bigard est le leader de la viande bovine en France et en Europe et représente 70 % des steaks hachés vendus en France.

Au vu des infractions, nous avons porté plainte pour sévices graves et déposé un recours en responsabilité contre l'État pour manquement à sa mission de contrôle de l'application de la réglementation.



NOVEMBRE

ÉLEVAGE DE POULETS, LDC

Cet [élevage](#) est le plus gros élevage de poulets en France (2 millions de poulets produits chaque année). Cette enquête s'inscrit dans notre campagne destinée aux entreprises agroalimentaires concernant l'European Chicken Commitment (ECC). Les images montrent notamment le ramassage à la machine des poulets pour l'abattoir.

DÉCEMBRE

ÉLEVAGE DE COCHONS, MARQUE HERTA

La marque Herta est la marque de jambon la plus connue des Français. Cet élevage projette également de s'agrandir et a obtenu une réponse favorable de la préfecture (avant la diffusion de l'enquête). Les [images](#) montrent des animaux vivant sur un sol en béton recouvert d'excréments, des truies enfermées dans des cages si exiguës qu'elles ne peuvent même pas se retourner, des cochons malades, certains présentant de très grosses hernies, d'autres agonisant, des mutilations pratiquées à vif sur les porcelets, des coups portés aux animaux... Nous avons déposé plainte pour sévices graves et mauvais traitements. Une enquête a été ouverte par les autorités judiciaires. Nous avons également porté plainte pour tromperie du consommateur et déposé un recours contre la décision préfectorale concernant l'agrandissement. C'est la 3^e enquête que nous diffusons concernant un élevage de cochons Herta.

ÉLEVAGE DE POULES EN CAGE, PAMPR'OEUF

Pampr'œuf est un des derniers gros acteurs de l'agroalimentaire en France (20 % du marché des œufs vendus sous forme coquille) à ne pas s'être officiellement engagé à abandonner l'élevage en cage. Une scène de [l'enquête](#) particulièrement violente (employés qui jouent au foot avec les poules) a été vue des millions de fois sur les réseaux sociaux. Nous avons porté plainte pour cruauté.

Le magicien humoriste Éric Antoine a commenté ces images qui, nous l'espérons, nous rapprochent un peu plus encore de la fin des cages pour les poules pondeuses.



Pour réaliser ces enquêtes, nous relevons régulièrement nos mesures de sécurité dans un contexte de surveillance et de collaboration entre le gouvernement français et les filières d'élevage (cellule Demeter de la gendarmerie). Les autorités cherchent à identifier les lanceurs d'alerte avec qui nous travaillons en demandant par exemple nos relevés téléphoniques auprès des opérateurs.

L'information, la visibilité et le soutien qui découlent des enquêtes en font un élément crucial pour faire avancer la cause animale en France. Nous avons l'intention de poursuivre ce travail dans un environnement qui se complexifie.

Les bénévoles qui représentent L214 dans la rue forment le « Rézo ». Leur mission est triple : entretenir le débat public autour de la question animale, à travers le dialogue direct et les retours médiatiques. Déployer localement les campagnes de l'association. Faire grandir, accompagner et soutenir sur l'ensemble du territoire une force de mobilisation citoyenne pour les animaux.

L'équipe Rézo coordonne un maillage de 44 groupes locaux, eux-mêmes emmenés par 96 référents bénévoles, répartis dans 37 départements.

Nos 1 700 formidables bénévoles ont donné de leur temps à hauteur de 15 800 heures en 2021. Ce nombre impressionnant se décline en 4 actions nationales coordonnées (soit 132 actions locales), 80 distributions de tracts, 3 Vegan Place, 38 participations à des stands et salons et 180 happenings !

Ces actions ont fait l'objet de 275 retours médiatiques, permettant de toucher des centaines de milliers de personnes supplémentaires.

Deux de nos actions nationales coordonnées ont été particulièrement ambitieuses cette année :

- 1 La campagne « Agir sur les causes des pandémies » est le fruit d'un consensus scientifique appelant les élus à mettre un terme à l'élevage intensif en France, afin d'éviter l'émergence de nouvelles zoonoses. Cette campagne a été déployée en janvier dans 37 villes à travers un happening solennel



démontrant les liens entre maladies d'origine animale et élevage intensif. En pleine crise sanitaire, de très nombreux médias ont ainsi fait la lumière sur ces liens, et plusieurs personnalités politiques se sont prononcées sur ce sujet.

- 2 En octobre, le Rézo s'est mobilisé afin d'encourager Burger King à se détourner des pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets, en s'engageant sur les critères du European Chicken Commitment et à s'approvisionner en partie dans des élevages en plein air. Plus de 500 bénévoles se sont mobilisés devant le siège de Burger King et devant 32 de

ses restaurants. Il s'agissait du dispositif le plus colossal organisé par le Rézo, notamment s'agissant du happening devant le siège de ce géant du fast-food. Une campagne percutante.



Nous avons célébré cette belle année militante aux côtés de 60 des bénévoles les plus impliqués lors des Universités d'automne, du 3 au 5 décembre 2021 à Paris. Ce colloque annuel permet à toutes et à tous de se rencontrer, se retrouver, faire chauffer les idées et les cœurs !



COM-PRESSE

L'équipe Communication-presse a pour mission de coordonner les communications aux médias, d'appuyer les équipes dans la promotion de leurs actions et de réagir à l'actualité. Elle assure aussi un travail de relecture et de correction de la plupart des communications de l'association, et de recherche documentaire, de mise à jour des sites internet et de mise en ligne d'articles sur le blog de L214.

PLUS DE 1 400 RETOMBÉES PRESSE EN 2021

L214 a régulièrement sollicité les médias pour annoncer ses actions ou réagir à l'actualité avec l'envoi de 155 communiqués de presse :

- 35 envoyés à la presse nationale ;
- 120 envoyés à la presse régionale, permettant notamment d'annoncer les mobilisations des bénévoles de L214 partout en France.

L'année 2021 a commencé fort avec le lancement en janvier de la campagne « Agir sur les causes des pandémies » et la parution d'une [lettre ouverte](#) dans *Le Parisien* appelant Emmanuel Macron à entamer une sortie de l'élevage intensif afin d'éviter l'émergence de nouvelles zoonoses. Cette campagne a entraîné plus de 115 retombées médiatiques (dont une vidéo très instructive de [Konbini](#)), notamment en presse régionale grâce aux actions réalisées par les bénévoles.

La campagne adressée à Subway en février a elle aussi donné lieu à de nombreuses retombées : près de 90 en tout ([BFMTV Lille](#), [France Bleu](#), [France 3 Auvergne Rhône-Alpes](#)...).

En mars, la presse s'est également intéressée au déplacement de L214, accompagnée de deux eurodéputés et d'un huissier, à l'abattoir de Blancafort (Cher) pour observer les infractions concernant le transport des dindes. Cette visite a notamment fait l'objet d'un reportage très complet au JT de France 3 Centre-Val de Loire (ainsi que d'un [article](#) sur le site de la chaîne).

La marche citoyenne contre l'élevage intensif organisée à Lille par L214 et plusieurs associations locales a mobilisé les médias au mois de juin : une vingtaine de retombées presse en tout, dont un passage au JT de France 3 Nord Pas-de-Calais et sur [France Bleu Lille](#), ainsi que des articles de [La Voix du Nord](#), du [Point](#) ou de [Reporterre](#).

En octobre, la campagne demandant à Burger King de renoncer aux pires pratiques concernant les poulets a donné lieu à près de 90 retombées médiatiques : [Le Parisien](#), [Ouest France](#), [Le Télégramme](#), [Sud Ouest](#), [L'Est républicain](#), [La Provence](#), [Le Progrès](#), pour n'en citer que quelques-uns.

Et en fin d'année, le Veganuary a fait parler de lui : près d'une cinquantaine d'articles ont évoqué ce défi porté en France par L214, invitant celles et ceux qui le souhaitent à s'essayer à l'alimentation végétale au mois de janvier. Les radios Chérie FM, Nostalgie et [RFI](#), la presse dite « féminine » telle que [Elle](#), [Femina](#), [Marie Claire](#) ou [Femme actuelle](#), les journaux spécialisés dans l'agroalimentaire [Les Marchés](#), [ZePros](#) ou [Snacking](#)...

Et, bien sûr, les 13 enquêtes dévoilées par L214 ont entraîné de nombreuses retombées presse : plus de 650 au to-

tal. Les plus relayées ont été l'enquête menée à l'abattoir de truies de Briec (Finistère), l'enquête à l'abattoir Bigard de Cuiseaux (Saône-et-Loire) et l'enquête dans un élevage de cochons de la marque Herta à Ortilon (Aube). Un grand nombre de nos enquêtes ont été traitées par les grands médias : AFP, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Parisien*, *Ouest France*, *Libération*, *France Info*, *L'Obs*, *20 Minutes*, France Bleu, Brut, Konbini, par des chaînes de télévision telles que TF1, France 2, France 3, TMC, BFMTV, ainsi qu'à la radio sur France Bleu, RTL, France Inter, Europe 1...

Pour les passages médiatiques marquants en 2021, on relèvera notamment [l'émission d'Affaires sensibles](#) sur France Inter consacrée au travail de L214 ; le documentaire de Brut sur les militants de la cause animale qui suit le parcours et le travail d'Aurélia, graphiste chez L214 ; un passage au JT de TF1 qui s'intéresse au travail de L214 avec les entreprises, et montre la visite de Sébastien Arzac, directeur des enquêtes, chez un éleveur souhaitant changer ses pratiques ; une émission de Martin Weill sur TMC entièrement consacrée à notre rapport aux animaux et qui met à l'honneur l'action de L214 ; et aussi un petit clin d'œil de Nagui qui félicite l'association dans l'émission *N'oubliez pas les paroles !* sur France 2.

Au total, nous avons dénombré en 2021 un total d'environ 1 400 articles mentionnant L214 (télévision, radio, presse écrite et web), dont plusieurs à l'international.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET RELECTURES

Au cours de l'année, l'équipe Communication-presse a répondu aux sollicitations des autres équipes ou de journalistes à plus de 200 reprises : partage d'informations sourcées, vérification de chiffres, synthèse de rapports... Elle a répercuté toutes ces recherches sur les sites internet de l'association.

L'équipe a également relu la plupart des communications de l'association pour assurer la qualité de toutes nos productions, sur le fond comme sur la forme. Elle a enfin publié 17 notes de blog.

LETTRES D'INFORMATION

Nous avons envoyé à nos abonnés (environ 830 000 en fin d'année 2021) près de 80 lettres nationales. À l'occasion, nous avons aussi envoyé des lettres d'information régionales pour partager certaines actions ou soutenir des initiatives locales, comme des pétitions et des consultations publiques concernant des projets d'élevages intensifs, ou plus joyeusement, des festivals, dîners ou événements.

De plus, chaque semaine, l'agenda hebdomadaire des actions pour les animaux est envoyé par mail. Il recense les actions de L214 et celles proposées par d'autres associations de défense des animaux.

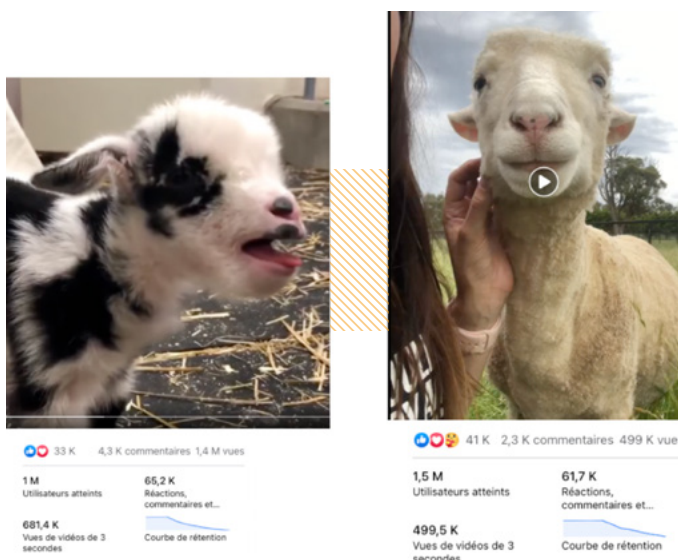
RÉSEAUX SOCIAUX

L'équipe Réseaux sociaux relaie les campagnes et les actions de l'association, et développe des sujets spécifiques, tels qu'une campagne foie gras durant la période des fêtes de fin d'année. Elle effectue aussi une veille poussée, afin d'être réactive à l'actualité. L'équipe est particulièrement active sur Facebook, Instagram et Twitter, et intervient de manière plus sporadique sur YouTube, LinkedIn et Pinterest.

Notre communauté est très réactive : elle commente, like et partage énormément lorsque le contenu lui plaît. Cela nécessite de déployer des efforts sur la modération de chacun des réseaux.

FACEBOOK

En 2021, nous avons mis en ligne 366 publications sur Facebook. Elles ont eu une portée totale de plus de 43 millions. Les vidéos d'enquêtes et celles d'animaux recueillis dans des refuges, qui dégagent un bonheur communicatif, ont la plus grande portée.

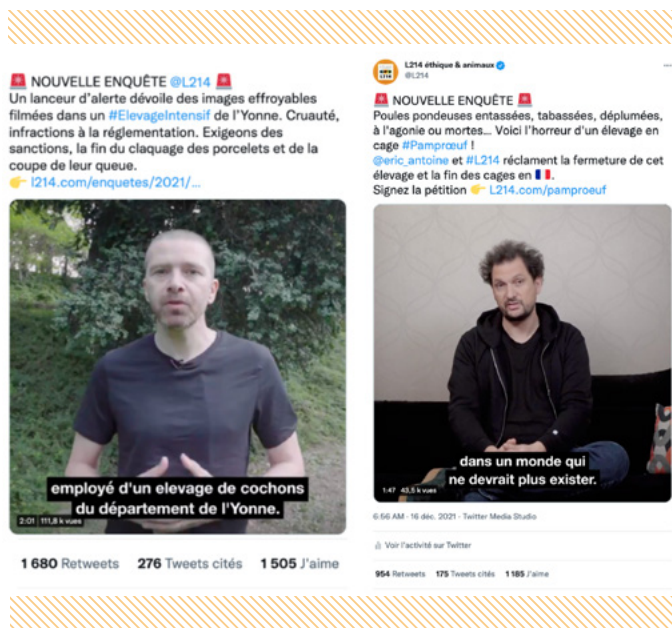


ENQUÊTE LE GAULOIS - PORTÉE DE 404K

TWITTER

L'année 2021 a été marquée par un *shadowban*, une restriction de visibilité imposée à notre compte. Nous avons tenté de nombreux recours, restés vains jusqu'à maintenant. Nous continuons de nous mobiliser pour débloquent cette situation. L'année a également été marquée par la certification de notre page via le blue badge.

Nous avons publié 2 196 tweets, qui ont généré plus de 42 millions d'impressions (28,5 % de moins qu'en 2020). Au 31 décembre 2021, notre compte était suivi par 98 800 followers, soit 3,7 % de plus qu'au 1^{er} janvier 2021. Twitter est un réseau social qui permet de réagir rapidement sur l'actualité et d'interagir facilement avec les personnalités et le monde politique. Nos tweets les plus impactants concernent les enquêtes.



INSTAGRAM

Nous avons mis en ligne 366 publications, qui ont eu une portée totale de plus de 10 millions. Dans les publications qui ont fait des scores remarquables, nous retrouvons des enquêtes de L214 ainsi que des actualités, notamment liées à la chasse. Nous avons également publié 239 stories. Au 31 décembre 2021, nous avions 225 000 abonnés (augmentation de plus de 22 %). En plus des comptes L214, l'association est également présente sur les réseaux sociaux à travers ses différentes campagnes :

- VegOresto (Facebook et Twitter),
- Politique & Animaux (Facebook et Twitter),
- L214 Éducation (Facebook),
- Paye Ton Cliché Vegan (Instagram).



A VIE D'UN VEAU LAITIER - PORTÉE DE 206K



CITATION EMMANUEL MACRON - PORTÉE DE 182K

2021 a été une année bien riche sur les réseaux sociaux : nous avons pu porter la voix des animaux grâce à des publications qui ont touché parfois plusieurs millions de personnes. Chacune de nos publications est l'occasion pour des centaines voire des milliers d'utilisateurs de

commenter, donner leur avis, débattre et d'avancer dans leur propre réflexion. Certaines publications permettent de réelles prises de conscience.

L214 ÉDUCATION

Depuis 2017, l'équipe Éducation conçoit, réalise et diffuse des outils éducatifs autour de la question animale pour le monde enseignant. Cette année, son action s'est élargie et elle développe aussi des initiatives pour s'adresser aux jeunes en dehors du cadre scolaire ou périscolaire.

Les supports pédagogiques sont élaborés sous le contrôle d'un [conseil scientifique](#), regroupant des spécialistes en sciences naturelles, droit animalier, médecine vétérinaire, psychologie de l'enfant, philosophie et éthique, pédagogie... Émilie Dardenne, responsable pédagogique du diplôme d'université « Animaux & société » à l'université Rennes 2, et Laura Nicolas, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation à l'université Paris-Est Créteil, ont rejoint le conseil scientifique en 2021.

LE SITE EDUCATION.L214.COM

Le site education.L214.com est un centre de ressources gratuites pour l'éducation à l'éthique animale. Les enseignants, animateurs, centres culturels ou de loisirs, médiathèques ou municipalités peuvent y réserver des animations pédagogiques, des expositions itinérantes, parcourir un ensemble de ressources en ligne (vidéos, articles, CDI...).

Il est également possible de commander gratuitement des posters, des livrets éducatifs, des exemplaires de notre revue *Mon journal animal*. En 2021, le site a été enrichi de nouvelles fonctionnalités facilitant les réservations d'expositions et d'animations, ainsi que les abonnements à la revue.

Le site se prolonge sur Facebook. La page L214 Éducation partage quotidiennement des contenus d'actualité en lien avec l'éthique animale et l'éducation. Elle compte 20 000 abonnés fin 2021.

Les outils L214 Éducation proposés sur la boutique L214 sont en accès libre pour les éducateurs. En 2021, plus de 20 000 carnets de coloriage, livrets, posters et tracts ont été commandés.

MON JOURNAL ANIMAL

Créé en 2018, *Mon journal animal* est destiné aux jeunes lecteurs de 10 à 14 ans. En plus d'un grand dossier thématique, il aborde des sujets d'actualité positifs, en lien avec la défense des animaux ou les découvertes scientifiques récentes (biologie, éthologie...), la présentation de métiers en lien avec la défense des animaux ou encore des portraits de jeunes défenseurs des animaux. Rédigés factuellement et dans un langage accessible, les articles sont accompagnés de jeux et d'exercices.

En 2021, nous avons édité les numéros 7, 8 et 9 du journal, avec un tirage respectif de 36 000, 40 000 et 50 000 exemplaires. Afin d'accompagner la croissance du jour-

nal, nous avons changé le logiciel de gestion des abonnements, amélioré la page web monjournalanimal.fr, et renforcé la communication pour le faire connaître.

Fin 2021, 4 056 structures étaient abonnées à *Mon journal animal* (établissements scolaires, bibliothèques, centres de loisirs...). L'abonnement est offert aux structures accueillant le jeune public afin de les soutenir dans leur mission.

Le magazine comptait aussi 1 209 abonnés particuliers (abonnement à 6 euros par an pour couvrir les frais d'en-



voi et de stockage du magazine). Les numéros déjà parus sont disponibles sur la boutique de L214, et près de 20 000 numéros ont été commandés en 2021.

ANIMATIONS, CONFÉRENCES & EXPOSITIONS

En dépit du confinement et des mesures sanitaires, l'équipe Éducation a animé 90 animations ou conférences en 2021, en présentiel ou en visioconférence. Une fiche d'évaluation remise à l'issue de chaque animation indique des retours tous extrêmement positifs. Les expositions ont été accueillies dans 68 structures. Enfin, une nouvelle animation, « Visite virtuelle d'un refuge », permet de mettre en relation un groupe de jeunes (école, centre de loisirs, centre social...) avec l'équipe d'un refuge pour une découverte à distance.



FORMATIONS ET COLLOQUES

L'université de Rennes 2 a lancé en 2019 un nouveau diplôme d'université, sur le thème « Animaux & société ». L214 est partenaire de ce DU et assure 11 h de cours dans le cadre du module « La cause animale comme mouvement social : stratégies de plaidoyer & pédagogies de l'éthique animale ».

L214 Éducation est aussi membre de l'équipe enseignante de l'école Supécolidaire, établissement d'enseignement supérieur indépendant qui forme des étudiants souhaitant devenir des professionnels engagés dans la transition écologique, solidaire et citoyenne.

En 2021, L214 Éducation a été partenaire du colloque international « Quels droit(s) pour les animaux ? », organisé sous l'égide de la Chaire Normandie pour la paix, avec le soutien de l'université de Caen Normandie.

L214 Éducation est également intervenue auprès de candidats au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « éducation à l'environnement vers un développement durable » au sein du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la Vallée de l'Orne. Nous avons introduit des notions d'éthique animale ainsi que des pistes d'exploration en milieu périscolaire. Former des animateurs, qui pourront ensuite sensibiliser les jeunes, est un vrai enjeu !

CRÉATION D'UNE CAMPAGNE ENVERS LES MUNICIPALITÉS

Depuis janvier 2021, nous accompagnons les élu-es des délégations « condition animale » des grandes villes au déploiement d'actions de sensibilisation à l'éthique animale auprès du jeune public.

Cette campagne a permis la rencontre d'une trentaine d'élu-es intéressés-es. Des projets ont déjà vu le jour et d'autres sont en cours (animations, expositions, événements, interventions en milieu périscolaire).

PRIX MAYA

En 2021, L214 est devenu partenaire du [Prix Maya](#), prix littéraire animaliste récompensant chaque année un album jeunesse, un roman et une bande dessinée. Cela implique la lecture des ouvrages sélectionnés et la participation au jury. Les ouvrages récompensés ont été *Oust, du balai !* de Vincent Dhuicque, *Mama Red* de Bren McClain et *Milagro* de Guillaume Mazurage.

FAIRE RECULER LES PIRES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE

PLUMES

L'équipe Plumes a pour mission de faire reculer les modes d'élevage et d'abattage les plus cruels en conduisant les acteurs de l'agro-industrie à exclure de leurs chaînes de production et d'approvisionnement les pratiques les plus préjudiciables pour les animaux.

POULES PONDEUSES : STOPCAGES

La campagne visant à éradiquer l'élevage en cage des poules pondeuses en France a continué de progresser et les résultats se confirment. 13 nouvelles entreprises se sont engagées à éliminer les œufs de poules en cage de leurs approvisionnements, suite à des échanges avec L214.

Ces engagements concernent des producteurs d'œufs français tels que CDPO, et des multinationales comme le groupe YUM (enseignes KFC et Pizza Hut) qui s'est engagé à bannir les œufs issus d'élevages en cage d'ici 2025 partout dans le monde. L'engagement de Yum est le fruit d'une campagne coordonnée de la coalition d'associations Open Wing Alliance, dont L214 est la représentante en France.

Ces engagements participent à la disparition à venir de l'élevage des poules en cage en France. Celui-ci ne représente plus que 36 % de la production nationale d'œufs, contre 68 % en 2016 et 80 % en 2008, année de nos premières campagnes sur ce sujet. En 2025, ce mode d'élevage représentera moins de 10 % de la production française.

Afin de sécuriser la fin des cages pour les poules, nous avons entamé un suivi des engagements pris par les entreprises. Nous en avons contacté plus de 120 afin de

vérifier que la transition de leurs approvisionnements vers des œufs hors cage était en cours. Les engagements à horizon 2021 ont été tenus (Danone, Lactalis, Léon de Bruxelles, etc.) et certains engagements pris avec une échéance en 2025 ont été atteints avec de l'avance (Lustucru, Pierre Schmidt, Stoeffler, Fossier...).

Les autres entreprises engagées à bannir l'élevage en cage entre 2022 et 2025 semblent bien parties pour tenir les délais.



ENTREPRISES ENGAGÉES

POULETS : ÉLIMINER LE PIRE

Cette campagne visant à éliminer les pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets a été notre priorité. Plus de 80 % d'entre eux sont élevés dans des conditions intensives en France.

Le European Chicken Commitment (ECC) est une demande européenne portée par une trentaine d'associations, dont L214. Ses critères portent sur les conditions d'élevage (vitesse de croissance des animaux, densité, lumière naturelle, perchoirs...) et d'abattage des poulets. L214 demande également aux entreprises de garantir dans leurs approvisionnements une part minimale de 20 % de viande de poulets issus d'élevages donnant un accès au plein air ou à un jardin d'hiver.



Les résultats obtenus cette année par L214 nous ont permis de franchir la barre des 100 entreprises présentes en France engagées à respecter les critères de l'ECC d'ici 2026 au plus tard. Parmi elles, 74 sont également engagées à



garantir une part minimale de plein air ou jardins d'hiver. En 2021, nous avons notamment obtenu l'engagement de deux géants du fast-food : Subway pour l'Europe et KFC pour la France. L'engagement de Subway fait suite à une campagne coordonnée par l'Open Wing Alliance au niveau européen, dans laquelle L214 s'est beaucoup investie. Ces engagements auront un impact sur la vie de millions de poulets chaque année à partir de 2026, en France et en Europe !

Enfin, L214 a entamé deux campagnes publiques, l'une tournée vers Burger King et l'autre vers le groupe LDC (marques Le Gaulois et Maître CoQ). À travers une forte mobilisation de son réseau bénévole, et le soutien du grand public, L214 appelle ces entreprises à prendre leurs responsabilités. L'engagement de ces acteurs aurait un impact considérable pour des centaines de millions de poulets. Burger King est la deuxième plus grande chaîne de restauration rapide implantée en France et LDC est le premier producteur de poulets du pays, mais aussi un des leaders européens.

STOP ÉLEVAGE INTENSIF

La mission de l'équipe Stop élevage intensif est de s'opposer aux projets d'élevages intensifs en région.

Grâce à notre site internet [Stop aux projets d'élevages intensifs](#), en ligne depuis décembre 2020, nous avons eu connaissance d'environ 30 nouveaux projets. Nous accompagnons riverains et associations dans leur opposition : conseils, partage de pétition sur nos réseaux sociaux, lettres d'information à nos abonnés des régions concernées afin qu'ils fassent part de leur avis à la préfecture.

Nous avons également dévoilé des images provenant d'exploitations sur le point de s'agrandir dans trois enquêtes (voir pages 6-8) : sur des poulettes à Ploërmel (Morbihan), des poulets à Pihem (Pas-de-Calais) et des cochons à Ortilon (Aube).

DES RECOURS CONTRE LES PROJETS AUTORISÉS

Quand les préfectures autorisent l'installation ou l'agrandissement d'élevages, le recours en justice est la seule solution permettant l'annulation de cette décision. En 2021, en collaboration avec des associations locales, nous avons déposé 5 recours auprès des tribunaux administratifs. Ils concernent des projets d'élevages intensifs de vaches, de cochons et de poulets.

MANIFESTATION CONTRE L'ÉLEVAGE INTENSIF À LILLE

La région des Hauts-de-France est particulièrement touchée par les implantations de nouveaux élevages intensifs. L214 et les associations locales FLANER, AIVES, FLANDRES au nom de la terre et PHEA ont organisé une

grande mobilisation le 5 juin 2021 à Lille, pour dire stop à l'élevage intensif dans cette région. Une tribune, rédigée par les 5 associations et publiée dans Reporterre, annonçait toutes les raisons de notre opposition. Cette journée a rassemblé plus de 300 personnes, de nombreuses associations, des politiques locaux et la Confédération paysanne.

INFORMER LES SIGNATAIRES DE L'APPEL CONTRE L'ÉLEVAGE INTENSIF

Nous avons envoyé 3 lettres d'information aux signataires de [cet appel](#) lancé en 2019 pour les informer des suites de la campagne et des actions entreprises par les ONG contre l'élevage intensif et pour la végétalisation de l'alimentation.



DU CÔTÉ DE LA JUSTICE

Les procédures sont toujours très nombreuses. L214 a la grande chance de pouvoir s'appuyer sur les réflexions, les compétences et la détermination de Maître Caroline Lanty et Maître Hélène Thouy. Maître Olivier Vidal, associé de Maître Thouy, les a rejoints avec autant d'énergie : un grand merci !

Les procédures ouvertes par L214 en 2021 à l'encontre d'abattoirs et d'élevages figurent dans la partie dédiée aux enquêtes et campagnes. Les procédures plus anciennes mais toujours en cours sont décrites succinctement ci-dessous.

Les risques encourus sont les sommes demandées par les parties adverses en réparation du préjudice qu'elles estiment avoir subi, ce que conteste l'association. Par ailleurs, par prudence, l'association constitue une provision de 3 000 € par procédure où elle est susceptible d'être condamnée au titre de l'article 700 du code de procédure civile ou de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

LES PROCÉDURES À L'ENCONTRE DE L214

Abattoir de Mauléon-Licharre (64)

Risques encourus : 25 000 €

En 2016, [nous avons montré les images](#) des conditions d'amenée et de mise à mort des animaux à l'abattoir de Mauléon-Licharre. En 2019, [l'abattoir, son directeur ainsi](#)



[que 4 ouvriers avaient été condamnés.](#)

Le parquet avait également poursuivi L214 et, en première instance, [L214 a été condamnée pour complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée de 3 salariés](#). Nous avons fait appel de cette décision, l'audience d'appel s'est tenue en février 2022. Le délibéré de la Cour d'appel sera rendu le 12 mai 2022.

Multi-Restoration-Service (MRS)

Risques encourus : 12 000 € → 0 €

La société de restauration MRS avait porté plainte pour diffamation contre L214 pour avoir rendu public le non-engagement de cette société à bannir les œufs de poules en cage de leurs achats. Le tribunal a relaxé L214. Les motivations du délibéré sont très positives. On peut notamment y lire :

« Les propos poursuivis participent de l'expression subjective d'un jugement de valeur, dont la pertinence peut être librement discutée dans le cadre d'un débat d'idées mais dont la vérité ne saurait être prouvée, de sorte qu'ils ne peuvent être considérés comme diffamatoires, même s'ils sont péjoratifs et peuvent de ce fait légitimement déplaire à la partie civile. »

C'est une belle victoire pour la liberté d'expression ! La société MRS n'a pas fait appel de cette décision.

Élevage de lapins de Augan (56)

Risques encourus : 58 000 €

En septembre 2020, nous avons montré les images d'un [élevage de lapins situé à Augan](#) (Morbihan). L'exploitant a porté plainte contre L214 pour faire disparaître les images. En première instance, il a été débouté de l'ensemble de ses demandes et a été condamné à verser 5 000 € de frais de procédure à L214. Il a fait appel de cette décision. La Cour d'appel de Rennes a condamné L214 à retirer toutes les vidéos et photos de l'élevage. L214 était en outre condamnée à publier le jugement sur son site et

dans 3 journaux choisis par la l'exploitant, pour un coût de 1 500 € maximum par publication, ainsi qu'à payer la somme de 1 € à titre de provision à valoir sur l'indemnisation de son préjudice et 5 000 € sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile. L214 a appliqué l'arrêt de la cour d'appel mais s'est pourvue en cassation : si ce jugement est maintenu, il signifie que chaque vidéo d'enquête doit être assortie d'une autorisation émanant des exploitants. Autant dire que seules les images contrôlées par l'industrie de la viande pourraient encore franchir les murs des élevages et des abattoirs. Impossible de ne pas se battre pour une décision de justice qui fasse réellement la balance des intérêts en jeu.

Ouest Élevage / Laïta (29)

En 2019, nous avons montré [ces images d'élevages de veaux](#) et les euthanasies pratiquées dans ces établissements (élevages et centre d'allotement).

Une audience se tiendra le 1^{er} avril au tribunal correctionnel de Brest concernant les 4 exploitations pour diverses infractions dont mauvais traitements et sévices graves.

L214 et Sébastien Arsac, son directeur des enquêtes, sont convoqués le même jour et devant le même tribunal pour intrusion, prise d'images et diffusion sans accord de l'exploitant.

LES PROCÉDURES INITIÉES PAR L214

Abattoir de Sobeval (24)

Nous avons montré les [images de cet abattoir](#) en février 2020. En octobre 2020, notre plainte contre l'abattoir pour mauvais traitement envers les animaux avait été classée sans suite par la procureure, bien qu'elle reconnaisse l'existence d'infractions. Nous avons utilisé une ultime voie de recours : la citation directe. L'audience s'est tenue le 4 mars 2022. Le délibéré est annoncé pour le 6 mai.

Élevage de cochons de Limoise (03)



En décembre 2020 et février 2021, L214 a révélé [les images d'un élevage de cochons](#) sous contrat avec Herta dans l'Allier et porté plainte pour mauvais traitements. L'association a en particulier soulevé le problème de la coupe systématique des queues pratiquée dans cet élevage. Le procureur de la République a requis 50 000 € d'amendes (dont 30 000 € avec sursis) pour cette poursuite. Le délibéré est prévu le 6 avril 2022.

Élevage de cochons de Trébéolin (29)

Nous avons montré les [images de cet élevage](#) en 2019, elles étaient commentées par Yann Arthus Bertrand. Le parquet a ouvert une enquête et poursuivi l'exploitant. L'audience qui devait se tenir en février 2022 a été reportée au 14 octobre 2022.

Abattoir de Briec (29)

Suite à notre plainte déposée en 2020, le parquet de Quimper a ouvert une enquête et engagé des poursuites à l'encontre de [l'abattoir de Briec](#), où sont tués des truies et verrats « de réforme ». L'audience aura lieu le 18 mai 2022 au tribunal de Quimper.

Élevage de cochons de la Pommerai (29)

Nous avons montré les images de cet [élevage](#), où des dizaines de cochons étaient retrouvés morts pétrifiés dans la porcherie. L'enquête ouverte par le parquet a été menée très rapidement. Le tribunal a procédé à une convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité, acceptée par l'exploitant. Il a été condamné à 3 000 € d'amende, dont 2 200 € avec sursis.

Élevage agneaux de roquefort (12)

En juin 2021, nous avons montré [l'élevage et l'abattage des agneaux](#), sous-produits du roquefort. Nous avons porté plainte. Le parquet a ouvert une enquête et engagé des poursuites à l'encontre de l'exploitant. Une audience est fixée au 22 juin 2022 au tribunal correctionnel de Rodez.

Ferme de l'horreur de Wambrechies (59)

Depuis plusieurs années, cet élevage du Nord était signalé aux autorités au vu de l'état catastrophique des animaux. Il a pourtant fallu se battre pour obtenir une décision de retrait des animaux et pour que cette décision soit appliquée.

À l'heure où nous rédigeons ce bilan, des moutons sont encore dans l'établissement. Un procès se tiendra le 17 mai 2022 au tribunal de police de Lille.

DIFFAMATION À L'ENCONTRE DE L214 ET DROITS DE RÉPONSE

Nous avons fait paraître plusieurs droits de réponse suite à des articles contenant des allégations mensongères à l'égard de L214.

Par ailleurs, l'audience pour la procédure en diffamation que nous avons intentée en 2018 (!) contre *La Voix du Nord*, Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs et Laurent Rigaud, président de la Fédération des bouchers-charcutiers-traiteurs du Nord, s'est tenue en octobre 2021. Le tribunal a condamné *La Voix du Nord* mais pas messieurs Schraen et Rigaud. *La Voix du Nord*, son directeur de publication et L214 ont fait appel de cette décision. Une audience sera prochainement fixée devant la cour d'appel de Paris.

L'an dernier, nous avons également porté plainte contre Éric Zemmour pour les propos diffamatoires qu'il a tenus à l'encontre de L214 dans l'émission *Face à l'Info*. Nous n'avons toujours pas de calendrier de procédure.

PLAINTES CONTRE L'ÉTAT

Été 2020, nous avons déposé un recours avec le soutien de la Ligue des droits de l'Homme, concernant la convention passée entre le ministère de l'Intérieur, la gendarmerie et deux syndicats agricoles (FNSEA et Jeunes Agriculteurs) et la cellule Demeter destinée à renforcer la surveillance et la répression de celles et ceux qui critiquent ou remettent en question le modèle agricole intensif. Les associations Pollinis et Générations futures avaient également déposé un recours.

Le tribunal administratif de Paris a rendu sa décision en février. Si le tribunal a rejeté intégralement la requête des associations Pollinis et Générations futures et partiellement celle de L214, il a tout de même demandé au ministre de l'Intérieur de faire cesser les activités de la cellule de gendarmerie visant à la prévention et au suivi d'« actions de nature idéologique » dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement, sous astreinte de 10 000 € par jour à expiration du délai. Les

juges ont considéré que ses missions, telles que « la prévention des actions de nature idéologique », y compris les « simples actions symboliques de dénigrement », constituent une erreur de droit du ministère de l'Intérieur. Dans un premier temps, l'État a pris acte de cette décision en indiquant qu'il allait l'appliquer. Puis, quelques jours avant le Salon de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture et celui de l'Intérieur ont annoncé que l'État faisait appel de cette décision.

En 2020, L214 a également déposé un [recours en responsabilité contre l'État pour 5 violations du droit de l'Union européenne](#) devant le tribunal administratif de Strasbourg concernant la production ou la commercialisation de foie gras. Nous avons aussi déposé un recours en responsabilité contre l'État pour dysfonctionnement des services de contrôle en ce qui concerne l'abattoir de Rodez. Ces dossiers sont toujours en cours.

DU CÔTÉ DE LA POLITIQUE

La condition animale a poursuivi son ascension dans le débat public en 2021. L'examen de plusieurs textes aux niveaux national et européen ainsi que les élections régionales furent autant d'occasions pour l'équipe Politique de porter nos revendications pour les animaux.

NOS ACTIONS À L'ÉCHELLE NATIONALE

L'activité au niveau politique nationale a été riche et dense. Elle a été marquée par le travail sur de nombreux textes législatifs et par la préparation de la campagne présidentielle.

Tout au long de l'année, des projets et propositions de lois concernant les animaux ont été examinés par le parlement. Parmi les plus importantes, citons :

- La loi visant à lutter contre la maltraitance animale, pour laquelle L214 s'est focalisée sur la question de la fourrure. Nous avons obtenu l'interdiction immédiate des élevages d'animaux non domestiques élevés pour la fourrure.
- La loi climat et résilience, au sujet de laquelle L214 s'est mobilisée avec de nombreuses associations écologistes, pour gagner une extension des repas végétariens obligatoires dans la restauration collective.

Les auditions se sont enchaînées, que cela soit pour la proposition de loi « élevage éthique », ou celle sur « l'interdiction des fermes usines ».

L'année s'est terminée sur une note positive, suite à de nombreux rebondissements : L214 et ses alliés de la Maison des lanceurs d'alertes ont obtenu des mesures fortes lors de la transposition de la directive européenne pour la protection des lanceurs d'alertes :

- La possibilité pour les associations et syndicats de devenir « facilitateurs d'alerte » et de bénéficier ainsi de la protection accordée aux lanceurs d'alerte.
- Les provisions pour frais de justice accordées aux lanceurs d'alerte ne pourront leur être retirées, même s'ils n'obtiennent pas gain de cause.

- L'élargissement des possibilités accordées aux lanceurs d'alerte de divulguer leurs informations à la presse.

L'année a aussi été marquée par le lancement de la campagne présidentielle. Nous étions présents aux universités des grands partis républicains. L'équipe a rencontré une partie des candidats et s'est préparée pour mener une campagne décisive pour les animaux.

NOS ACTIONS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET LOCALE

Les élections régionales ont été un temps fort de 2021. L214 s'est mobilisée en ligne pour que les animaux soient pris en compte lors de cette élection, avec des pages d'interpellation des candidates et candidats sur le site Politique & Animaux et une vidéo compilant nos différentes



enquêtes en fonction des régions. Résultat : 39 têtes de liste se sont engagées sur tout ou partie des 25 mesures

de la charte « Une région pour les animaux », 18 ont été élues dans 11 régions, dont 2 sont présidentes de région : Valérie Pécresse en Île-de-France et Huguette Bello à La Réunion.



Tout au long de l'année, le travail de plaidoyer s'est poursuivi auprès des villes. Un état des lieux des élus municipaux délégués à la condition animale a permis d'établir que 84 élus étaient titulaires d'une telle délégation dans des villes de plus de 50 000 habitants. Nous en avons rencontré plusieurs dizaines afin de leur présenter la grille d'objectifs « Une ville pour les animaux ». Il s'agit d'une base d'indicateurs communs proposés aux 172 villes de plus de 50 000 habitants – et celles dont le maire a souhaité participer en signant la charte « Une ville pour les animaux » – pour améliorer la condition animale par les compétences municipales.



DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

L214 a enrichi en 2021 son panel d'actions au niveau européen. L'association s'est montrée davantage proactive auprès des eurodéputé-es, qu'il s'agisse de la campagne internationale pour la nomination d'un Commissaire européen au « bien-être animal », ou autour de textes débattus au Parlement, par exemple les stratégies « Biodiversité » ou « De la ferme à la fourchette ».

La collaboration avec des parlementaires membres de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport a également permis leur dépla-

cement sur le terrain, devant l'abattoir de Blancfort, pour constater et dénoncer les infractions en matière de transport des dindes. Les eurodéputés ont interpellé la préfecture et le ministère de l'Agriculture. Ils ont aussi témoigné de ce qu'ils ont constaté sur le terrain dans le cadre de la commission d'enquête. Cette commission a notamment pour mission de constater les infractions à la réglementation, les actions mises en œuvre par les



États membres pour y remédier, et de proposer un renforcement de la réglementation.

L214 a aussi introduit différentes plaintes au niveau de la Commission européenne, portant sur les conditions d'élevage et d'abattage en France, et mobilisé les citoyens autour de consultations européennes, en particulier pour demander la fin des subventions à la promotion des produits d'origine animale, ou pour peser sur la révision actuelle de la législation européenne sur le « bien-être animal ».

L214 a enfin mobilisé les citoyens sur des votes au Parlement, et notamment contre l'amendement 171 (visant à censurer les alternatives végétales aux produits laitiers), contribuant ainsi avec d'autres associations et des citoyens de toute l'Europe à obtenir le rejet de cet amendement.



DÉMOCRATISER L'ALIMENTATION VÉGÉTALE

POUR RÉDUIRE
LE NOMBRE
D'ANIMAUX TUÉS

Afin de remplir notre objectif de réduction des animaux tués, nous avons décidé de regrouper l'ensemble des actions en faveur de la végétalisation de l'alimentation au sein d'un pôle unique. C'est ainsi que s'est créé, fin 2020, le pôle Food qui rassemble les initiatives phares de l'asso pour développer l'alimentation et la cuisine végétale dans la société : Vegan Pratique, VegOresto, Improved et Veganuary.

Convaincus de la nécessité d'une meilleure imbrication des actions envers chaque cible (grand public, restaurateurs, écoles hôtelières, entreprises de l'agroalimentaire, etc.), nous avons ainsi l'ambition d'augmenter notre impact grâce à une collaboration étroite entre les membres du pôle. De nombreuses réflexions ont également été menées pour déterminer la stratégie la plus efficace à adopter.

VEGAN PRATIQUE

L'initiative Vegan Pratique est dédiée au grand public, pour inciter à l'évolution des pratiques individuelles. Elle s'articule autour d'un site, vegan-pratique.fr, et de plusieurs supports (emails et imprimés) qui permettent à chaque personne d'avoir toutes les informations nécessaires pour réduire sa consommation de produits animaux ou arrêter d'en consommer.

DES AMÉLIORATIONS CONSTANTES SUR LE SITE

De nombreux chantiers sont menés pour apporter une meilleure expérience aux visiteurs de Vegan Pratique, et notamment la modernisation de nos menus équilibrés. Des menus hebdomadaires par saison et par besoin spécifique (sportif, enfant) avaient été réalisés en collaboration avec une diététicienne-nutritionniste. Ces menus

vidéo ont enrichi le site ainsi que la chaîne YouTube de l'association.

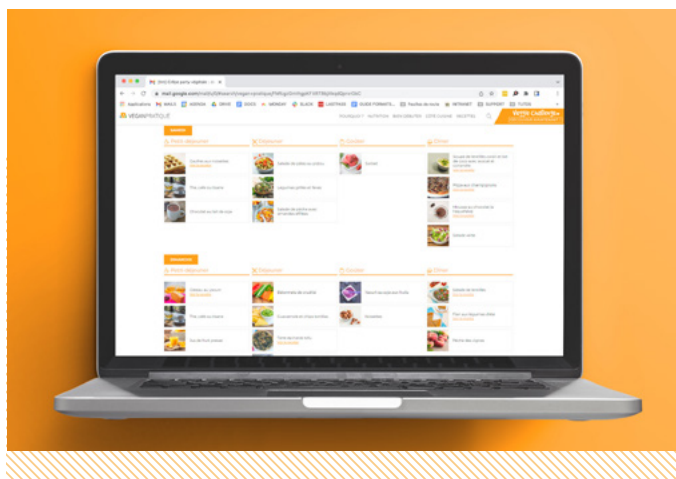
Les éditions La Plage nous ont proposé de publier sur notre site des recettes issues des livres que nous vendons sur la boutique L214.

La plateforme en ligne DIFFUZ, qui propose aux citoyens de relever des défis et de mener des actions solidaires partout en France, a relayé le Veggie Challenge.

Enfin, nous avons noué un partenariat avec le média en ligne PositivR. Un premier article signé L214 a été publié sur leur site en décembre. Un pourcentage de l'inventaire publicitaire du site est réservé à L214. Ce partenariat s'étend sur une année, et plusieurs articles en lien avec l'alimentation végétale seront publiés en 2022.

LE VEGGIE CHALLENGE

Le Veggie Challenge est un défi de 21 jours pour découvrir l'alimentation végétale, au moyen d'une lettre d'information quotidienne. Lancé en 2017, il nécessitait une révision complète, sur la forme (visuels à moderniser) et sur le contenu (mise à jour des informations). Les travaux ont démarré fin 2021 pour une nouvelle version disponible en 2022.



étaient jusque-là accessibles par des liens PDF. Ils sont désormais directement visibles sur le site, présentés de manière esthétique, avec des photos appétissantes et des liens directs vers les recettes.

Les PDF restent téléchargeables. Nous avons à cœur de permettre un accès simplifié aux informations qui sont attendues, et les menus font partie des ressources les plus demandées.

DES PARTENARIATS NOUÉS POUR DÉCOUPLER NOS CONTENUS

En 2021, nous avons partagé des recettes vegan avec l'ONG européenne Anima International. 17 recettes en



Vegan Pratique en quelques chiffres :

- 1,7 million de visiteurs sur le site en 2021 (pour 2,8 millions de visites)
- 7 millions de pages vues
- Près de 150 000 personnes inscrites au Veggie Challenge depuis sa création, dont près de 19 000 en 2021
- Près de 140 000 inscrits à la lettre d'information Vegan Pratique – 10 lettres ont été envoyées en 2021
- 9 100 membres sur le groupe Facebook privé du Veggie Challenge

Le groupe Facebook privé du Veggie Challenge est toujours animé et modéré par nos bénévoles : Anastasia, Marie-Laure, Julien et Sandra. Nous leur exprimons notre profonde gratitude pour leur soutien sans faille dans cette mission.

VEGORESTO

La campagne VegOresto invite les restaurateurs à servir un menu vegan en plus de leur offre habituelle et les rend visibles sur son site internet (annuaire en ligne).

LES AMBASSADEURS

Les 100 ambassadeurs bénévoles VegOresto, répartis dans 30 villes, ont pour objectif de :

- convaincre les chefs d'ajouter à leur carte des options végétales,
- référencer sur VegOresto tous les lieux de restauration vegan et vegan-friendly,
- communiquer sur l'initiative VegOresto et la cuisine végétale.

En 2021, seulement 20 défis ont été lancés aux restaurateurs. La pandémie et les restrictions sanitaires ont contraint les bénévoles à revoir à la baisse leurs ambitions.

Malgré cela, les ambassadeurs ont eu l'occasion de tous se retrouver aux Universités d'automne L214 (voir page 11). Un temps d'échange bienvenu pour bénéficier de l'émulation collective, et motivant pour continuer à mener leurs missions.

Autre fait marquant de l'année : la création de comptes Instagram locaux, avec l'accompagnement de l'équipe salariée si besoin. En 2021, 8 comptes locaux ont été créés.



CRÉDIT: THIBAUD EPECHE

LES RESTAURANTS PARTENAIRES

En 2021, nos échanges avec l'enseigne Paul (connue pour ses boulangeries et salons de thé) ont abouti au lancement d'un menu vegan complet et pérenne dans leur offre de restauration sur place et à emporter. Dans la foulée, l'enseigne a signé notre Charte VegOresto et les



Nous remercions chaleureusement nos ambassadrices et ambassadeurs pour leurs actions à nos côtés et leur implication sans faille pour le développement de l'offre végétale en restauration.

Zoom sur le concours de pâtisserie végétale

Organisée par le groupe local VegOresto Chambéry, la première édition du concours français de pâtisserie végétale s'est déroulée le 16 octobre 2021. Cet événement, ouvert au public, était jalonné de conférences et ciné-débats pour composer une journée dédiée à l'éthique animale et à la cuisine végétale.

Le concours a réuni 25 candidats qui se sont affrontés lors de 2 manches, durant lesquelles les desserts ont été dégustés et jugés par un jury professionnel. Juliette Draux, cheffe et gérante de L'Instant, un salon de thé à Tours, est la gagnante de cette édition.



345 établissements ont été référencés sur vegoresto.com. Un tel référencement est une grande avancée pour l'offre végétale dans la restauration. Les boulangeries Paul sont présentes partout en France et c'est aussi un signe très fort envoyé à la concurrence.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2021, nous avons réduit notre investissement sur Facebook. Ce sont néanmoins plus de 850 000 personnes qui ont été touchées par les publications de la page VegOresto.

En novembre 2021, nous avons lancé la page LinkedIn Ve-

gOresto afin de communiquer sur le travail du pôle Food auprès des professionnels de l'alimentation et de la cuisine végétale et relayer des actualités.

INTERVENTIONS EN ÉCOLES HÔTELIÈRES

Malgré l'installation continue de la cuisine vegan dans le paysage gastronomique français, l'Éducation nationale n'a toujours pas adapté ses référentiels, ni ses diplômes. Nous accompagnons donc les professeurs à former apprentis et élèves à la cuisine végétale.

En 2021, nous sommes intervenus auprès de 29 profes-



seurs et 383 élèves pour animer notre module 1 « La cuisine végétale en plein essor », répondant ainsi aux sollicitations de 14 écoles hôtelières partout en France. Cette année encore, le taux de satisfaction des professeurs était de 100 %, celui des jeunes de 98 %. En parallèle, nous avons commencé à développer des outils afin de rendre les professeurs autonomes sur ce sujet (formations en visioconférence, mise à disposition de la présentation, de

recettes...).

Nos animations professionnelles sont très appréciées par les professeurs et par les jeunes, bon nombre d'entre eux choisissent la cuisine végétale comme thème de leur chef-d'œuvre pour l'examen !

Par ailleurs, la rentrée scolaire aura été marquée par la sortie de notre exposition : « Cuisine végétale, les clés de la réussite ». En quatre mois seulement, 12 établissements ont souhaité la recevoir, et à l'unanimité, ils nous ont fait savoir qu'ils en étaient très satisfaits. L'exposition est complémentaire du module 1 ou peut-être utilisée en parfaite autonomie, grâce au quiz qui l'accompagne.

LES FOURNISSEURS

Nous avons renforcé nos partenariats avec de nombreuses entreprises proposant des alternatives vegan aux professionnels. À ce jour, 121 fournisseurs sont référencés sur le site VegOresto. Certains nous ont échantillonnés pour nos interventions en écoles hôtelières ou auprès des professionnels de la restauration collective, afin de faire découvrir des produits gourmands et innovants.

VEGORESTO en quelques chiffres :

- Plus de 3 100 établissements vegan-friendly référencés
- 200 000 visiteurs sur le site en 2021
- Près de 500 000 pages vues
- 383 élèves et 29 professeurs ont suivi l'intervention « Cuisine végétale, les clés de la réussite »

IMPROVED (IMAGINER LES PROPOSITIONS VÉGÉTALES DE DEMAIN)

La campagne Improved sensibilise les professionnels de l'agroalimentaire et de la restauration collective aux impacts de la consommation de produits d'origine animale et leur fournit outils et connaissances pour rendre les alternatives végétales attractives et accessibles. La démarche est basée sur la sensibilisation, l'encouragement et l'accompagnement. Cette initiative s'appuie sur les questions environnementales, les enjeux de santé publique, de justice sociale et d'éthique animale.

NOS ANIMATIONS EN RESTAURATION COLLECTIVE

En juin 2021, à Marignane (13), s'est déroulée notre plus importante animation en restaurant d'entreprise, grâce

à la mobilisation de la dynamique équipe Elicor et du CSE Airbus Helicopters. L'objectif de l'événement : proposer un menu 100 % végétal pendant 2 jours, pour encourager les salariés du site à découvrir une alimentation plus du-

nable et tout aussi savoureuse. Au total, 3 000 personnes ont choisi de goûter un plat 100 % végétal.

La composition des menus est la clé du succès : nous sommes intervenus en amont, auprès des chefs et de leurs collègues, pour les sensibiliser et leur faire découvrir cette cuisine. Un large éventail a été proposé, des plats habituellement carnés adaptés en version végétale (chili, cocotte bourguignonne...) et des plats typiques de la

clés de l'agroalimentaire, d'échanger avec eux sur leurs produits et les développements à venir, d'intégrer les nouvelles tendances et d'étendre notre réseau.

NOS INTERVENTIONS AUPRÈS D'ÉLUS ET D'ASSOCIATIONS

Le 9 décembre, une animation faite aux côtés de l'Observatoire national de l'alimentation végétale a convaincu les élus de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat)



cuisine végétale (dahl de lentilles, caviar d'aubergines...). Notre équipe était présente pour inviter les salariés à se laisser tenter par ces plats. Un stand d'information et une exposition complétaient l'animation dans le restaurant.

Suite à cette animation, de nouveaux contacts avec d'autres acteurs ont été pris et de nouvelles animations sont envisagées en 2022.

NOTRE PARTICIPATION À DES SALONS PROFESSIONNELS

Après une année de restrictions due au contexte sanitaire, les salons professionnels ont pu reprendre en 2021. Nous avons participé au CFIA à Rennes, au salon du Snack Show et au plus important, le SIRHA. La participation à ces salons nous permet de rencontrer les acteurs



de Lyon de prendre en compte la question de l'alimentation : la végétalisation des assiettes est un levier majeur pour lutter contre le réchauffement climatique. L'ALEC, qui agit sur toute la métropole lyonnaise, soit plus de 1,4 million d'habitants, devrait ainsi encourager les différents acteurs à proposer plus de végétal dans les menus.

Une intervention sur l'impact écologique de l'alimentation et des déchets s'est tenue en décembre à la Maison du zéro déchet à Paris. Cette présentation a permis de sensibiliser à l'alimentation végétale les personnes présentes déjà engagées dans une démarche zéro déchet, complétant ainsi leur panel d'actions pour protéger l'environnement.

VEGANUARY

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'ONG Veganuary a renouvelé sa confiance à L214 pour diffuser la campagne auprès du public français. Le challenge Veganuary a lieu tous les ans en janvier dans plus de 200 pays. Il accompagne les volontaires à manger vegan pendant un mois et invite les entreprises à développer de nouvelles offres végétales et à promouvoir ce mode d'alimentation. Le succès de la 1^{ère} édition nous a incités à renforcer la communication grand public et à mobiliser plus d'entreprises.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA NOTORIÉTÉ DE LA CAMPAGNE

De nombreuses formes de communication ont été déployées pour faire connaître Veganuary et donner envie au grand public de participer au défi. 4 communiqués à la presse traditionnelle et professionnelle ont été envoyés, avec plus de 120 retombées médias : une centaine d'articles dans des journaux nationaux et locaux et de nombreuses interviews radio, quasiment tous les types de médias ont relayé la campagne.

En parallèle, une grande campagne d'affichage dans les rues de Paris a été lancée (340 panneaux répartis autour des gares et de lieux de passage fréquentés) et des en-

cartes publicitaires en ligne et papier sont parus dans les journaux *Le Parisien* et *Les Échos*.

Une lettre d'information spécifique a été adressée à nos abonnés, qui a permis un pic d'inscriptions record au défi. De multiples publications sur nos réseaux sociaux ont également reçu un bon accueil de nos followers. Les bénévoles de terrain ont aussi été mobilisés : 27 équipes ont invité les passants à découvrir l'alimentation végétale en janvier, grâce notamment à de joyeuses mascottes et à la diffusion d'un flyer créé pour l'occasion. Et pour renforcer la visibilité, une page spécifique de présentation de la campagne a été créée sur le site vegan-pratique.fr.



D'autre part, pour la première fois, nous avons proposé à des personnalités de mettre leur notoriété au profit de la campagne et d'inviter leurs fans à participer au défi. Éric Antoine, Hugo Clément et Nagui ont chacun participé à leur manière à sensibiliser à la végétalisation des assiettes.

En France, le nombre d'inscrits a augmenté de 30 % par rapport à la précédente édition.

UN NOMBRE D'ENTREPRISES MOBILISÉES QUI A PLUS QUE DOUBLÉ

En 2020, une trentaine d'entreprises avait participé à cette campagne qui débutait tout juste en France. Pour cette nouvelle édition, près de 80 sociétés s'y sont associées, dont de grandes enseignes telles que Carrefour, Deliveroo ou encore Domino's Pizza ! Pour les convaincre, l'équipe Food a contacté des dizaines d'entre elles, réalisé une quarantaine de rendez-vous individuels et organisé un webinaire dédié et une réunion de lancement à Paris,

qui a rencontré un franc succès.

La participation des entreprises à la campagne est essentielle : l'objectif est de pouvoir faciliter l'accès aux produits vegan à tous les participants. Nous avons accompagné les entreprises en leur fournissant des outils créés spécifiquement : guide pour participer, outils de communication, stickers et stop-rayons pour faciliter la visibilité des produits dans les magasins.

Les entreprises ont joué le jeu et ont été créatives : lancement de nouveaux produits, création de catalogues spécifiques, promotions, jeux-concours, sondages auprès de leurs clients, publication de recettes végétales, collaboration entre marques, etc. 97 % d'entre elles recommanderaient à d'autres entreprises de participer à la prochaine édition, et 88 % ont confirmé vouloir y participer à nouveau.

ASSURER LE BON FONCTION- NEMENT DE L214

COLLECTE DE FONDS

L'équipe Générosité s'assure de réunir l'argent nécessaire à l'association pour mener à bien ses campagnes, et veille à entretenir une relation de qualité avec ses membres.

L'action de L214 repose avant tout sur la générosité de ses membres, donateurs et donatrices, dont le nombre augmente chaque année depuis la création de l'association. Au 31 décembre 2021, L214 comptait 50 591 membres à jour de cotisation, dont 17 030 personnes qui font un don mensuel : un socle solide pour l'association.

Les ressources de L214 étaient de 7 838 k€ en 2021, dont près de 82 % issus des dons et adhésions, soit 6 418 k€. Les dons des particuliers représentent l'immense majorité des dons reçus par l'association, et sa force. L214 refuse les subventions publiques. Les dons d'entreprises, associations et fondations représentent 18 % du total des dons en 2021, principalement grâce à une subvention accordée par Open Philanthropy. Cette organisation basée

aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays. Elle a accordé en 2021 une subvention de 636 k€.

De généreux alliés ont choisi de doubler les dons faits à L214 durant plusieurs semaines, en juin et novembre. Pour chaque euro reçu, ils ont donné un euro supplémentaire : L214 a donc reçu des dons doublés pour agir pour les animaux. Ces temps forts de l'année ont participé à l'accroissement de nos ressources.

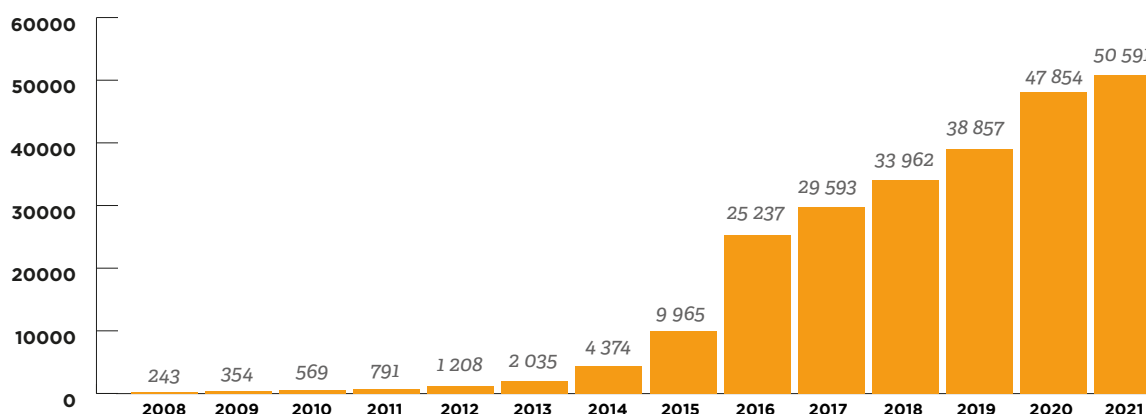
L'équipe a également pour mission de prendre soin des donateurs et donatrices : envoi des cartes de membres et des reçus fiscaux, remerciements et réponses à leurs nombreux messages (en moyenne 350 par mois).

Notre magazine quadrimestriel

L214Mag a été envoyé à tous nos membres en février, juin et octobre 2021 pour les informer de l'actualité de l'association et garder le lien. Ce magazine est aussi diffusé gratuitement sur la boutique en ligne et lors de nos actions. Son tirage dépasse les 100 000 exemplaires par numéro.

Nous remercions vivement et chaleureusement toutes les personnes, personnalités, entreprises, fondations et associations qui ont soutenu L214 cette année. Un remerciement tout particulier à Xavier Doublet, qui nous soutient en mémoire de sa fille Gersende.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DEPUIS LA CRÉATION DE L214



BOUTIQUE

L'équipe Boutique a pour mission de faire connaître et normaliser les idées animalistes et le véganisme en proposant du matériel informatif aux militants et sympathisants, en organisant la diffusion de matériel à destination du grand public et en créant et proposant des articles pour tout public.

Notre boutique en ligne a proposé plusieurs nouveautés en 2021, dont 24 livres (les plus commandés parmi ceux-ci ont été *30 jours pour devenir vegan*, *Cuisine vegan pour étudiants* et *Nos amis les animaux*), 4 vêtements (le T-shirt et le débardeur « Agir pour les animaux » et la nouvelle version du sweat L214 automne et hiver), 5 stickers, 2 badges, sans oublier le calendrier 2022.

En 2021, l'équipe a préparé et expédié 7 378 commandes, dont 4 944 commandes clients et 2 291 commandes pour les besoins internes (matériel militant pour les actions sur le terrain par exemple). Les mois qui ont concentré le plus de commandes ont été mai, octobre, novembre et décembre.

L'équipe Boutique a également enregistré plus de 7 400 chèques de don et géré 77 réservations et expéditions d'expositions.



CRÉATION

L'équipe Création a pour mission de gérer les créations de supports de communication de l'association et de ses campagnes : vidéos d'enquêtes ou d'autres types, sites web, magazines, tracts et documents papier, affiches, articles pour la boutique ou encore visuels destinés aux réseaux sociaux.

En 2021, l'équipe Création a géré en interne la majorité des supports de communication.

Certains projets ont été ponctuellement pris en charge par des professionnels indépendants afin de permettre de focaliser nos forces internes sur des projets à fort enjeu.

Seule exception : depuis plusieurs années, Charline et Abdel s'occupent de la mise en page du *L214Mag* édité 3 fois par an. Nous les remercions chaleureusement pour ce travail bénévole.



ANNONCE PRESSE PUBLIÉE DANS *COURRIER INTERNATIONAL* POUR ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE L'ASSOCIATION

WEB

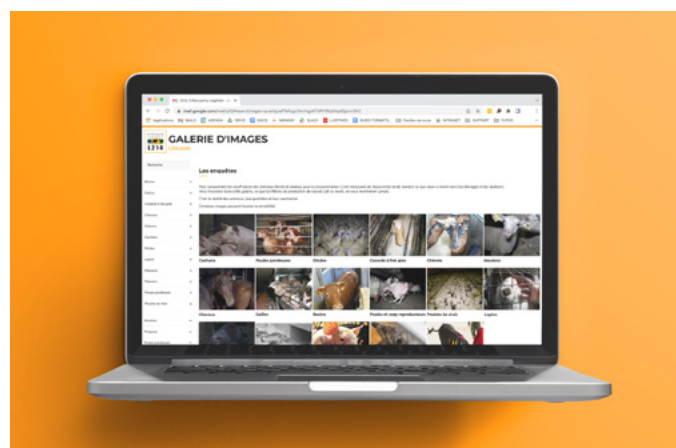
L214 compte plus de 10 sites internet maintenus et enrichis grâce à l'équipe Web. Nous faisons aussi appel à des entreprises et prestataires pour nous épauler sur certains développements.

En 2021, notre galerie photo animaux.L214.com a été refondue et modernisée. Vegan-pratique.fr a évolué vers plus de simplification technique afin de rendre plus indépendantes les équipes et faciliter la maintenance et les évolutions futures.

Le formulaire de référencement des nouveaux restaurants de vegoresto.fr a suivi la même simplification technique.

Le dossier « Chiffres-clés de la souffrance animale » a vu le jour sur L214.com et le contenu du site Stop-gavage a été rapatrié sur le site L214.com dans le dossier « Canards à foie gras ». L'agenda des actions s'est offert une petite beauté. Le site politique-animaux.fr suit aussi la route de la refonte graphique (travail toujours en cours).

14 mini-sites ont été créés pour présenter nos enquêtes et nos campagnes orientées vers l'industrie agroalimentaire (Burger King, Daunat, LDC, Subway).



Deux études ont été lancées sur les utilisateurs de nos sites, dans l'objectif de leur offrir une meilleure expérience au travers de nos multiples campagnes et services.

IT

L'équipe IT a pour missions de gérer le système d'information de l'association (parc informatique, outils de communication interne, ressources d'hébergement pour les sites web de l'association), et d'assurer le support informatique auprès des salarié-es et des référent-es bénévoles des antennes Rezo, VegOresto et Jeunesse.

L'équipe IT a poursuivi la professionnalisation des outils et processus informatiques de l'association, avec notam-

ment la mise en place d'une méthodologie de gestion de projets.

Elle a mené plusieurs travaux structurants, comme :

- la mise à niveau du système de gestion des demandes de support,
- l'optimisation de la gestion du parc informatique,
- l'optimisation de la sécurité du stockage des documents,
- l'étude de la mise en place d'un système de déploiement

et de gestion automatisée des ordinateurs Mac (déploiement prévu en 2022).

Fin 2021, le parc informatique était constitué de 124 ordinateurs et 44 smartphones. L'équipe IT a traité en moyenne 30 incidents et 40 demandes de service par mois.

GESTION

L'équipe Gestion s'assure de la bonne tenue de la comptabilité et de l'établissement des comptes annuels de l'association, et réalise l'ensemble des tâches administratives et financières nécessaires au bon fonctionnement de L214.

En 2021, il n'y a pas eu de changements majeurs dans l'organisation de l'équipe. La comptabilité est toujours intégrée à 100 % et de nouveaux processus de fiabilisation et de sécurisation ont été mis en place pour améliorer la qualité de l'information financière et raccourcir les délais de production des états financiers.

La tenue de la comptabilité analytique au quotidien permet d'améliorer le suivi des dépenses campagne par

campagne et d'aller plus loin dans le suivi budgétaire de l'association. La création et la diffusion de tableaux de bord financiers et de trésorerie donnent désormais des éléments d'analyse supplémentaires au Copil et aux différents pôles.

RESSOURCES HUMAINES

L'équipe RH est chargée du déploiement de la stratégie des ressources humaines au sein de l'association en termes d'emploi, de carrière, de santé et d'optimisation des procédures internes. En collaboration avec le Copil, elle anime la gestion du climat social, du suivi des risques psychosociaux (RPS) en lien avec le groupe interne RPS de L214, et veille à la qualité de vie au travail (QVT) et au bien-être des salariés.

L'équipe RH prend en charge la gestion administrative du personnel, l'accompagnement des salariés dans leur vie professionnelle, la gestion des relations avec les organismes sociaux et les institutions externes, la gestion de la formation et de l'évolution des salariés ainsi que la veille RH et juridique. L'équipe assure un rôle de conseil auprès des salariés sur toutes ces questions. L'année a

été marquée par la continuité de la situation sanitaire et l'équipe a géré la communication et l'organisation qui y étaient liées.



PERSPECTIVES 2022

En 2022, l'équipe Politique sera totalement mobilisée pour les animaux dans les différents rendez-vous électoraux. Nous continuerons à nous battre pour éliminer les pires pratiques d'élevage en élargissant nos champs d'action au-delà des poules et des poulets. Bien sûr, nous continuerons notre travail d'enquête et d'information.

Nous allons intensifier nos campagnes autour de la démocratisation de l'alimentation végétale et nos campagnes dirigées vers la jeunesse.

Nous le ferons notamment en élargissant notre présence sur de nouveaux réseaux sociaux.

Parce que la route est longue et qu'on est plus efficace quand on est soi-même serein et solide, nous aurons à cœur de continuer à construire une association où bénévoles et salarié-es conservent toute leur motivation et s'épanouissent dans leur travail.

Comptez sur nous pour défendre les animaux, toujours avec bienveillance, détermination et pragmatisme.

Merci d'être à nos côtés, prenez soin de vous.



BILAN FINANCIER 2021

UN FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE À 82 %..... 32

Répartition des recettes.....32

Évolution des dons reçus.....33

DES RESSOURCES AFFECTÉES À 76 % AUX MISSIONS SOCIALES 34

Répartition des dépenses par nature.....34

Répartition des dépenses par emploi.....35

Détail des dépenses affectées aux missions sociales.....35

DES RÉSERVES POUR PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS..... 36

L'impact de la crise sanitaire sur le résultat net 202136

Les réserves représentent une année et demie de dépenses37

BUDGET 2022 38

UN FINANCEMENT PAR LA GÉNÉRO- SITÉ PUBLIQUE À 82 %

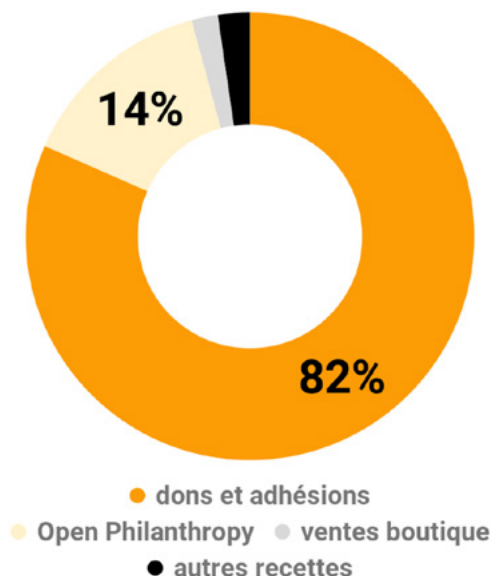
REPARTITION DES RECETTES

Les recettes de L214 étaient de 7,9 M€ en 2021 (+12 % par rapport à 2020), dont **82 % liés à la générosité publique** (dons et adhésions), soit 6,4 M€ (+8 % par rapport à 2020).

La campagne en faveur des poulets élevés pour leur chair, le développement des enquêtes et la structuration de l'association ont été financés à hauteur de 1,1 M€ par l'Open Philanthropy¹ en 2021 (soit 14 %) : 0,5 M€ au titre du soutien accordé en 2020, et 0,6 M€ de nouveau financement accordé en 2021.

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (149 k€, soit 2 %), de reprises de provisions sur des procédures juridiques et de gains sur procès (104 k€) et d'autres produits divers (64 k€).

L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques. Elle a seulement bénéficié de l'aide aux employeurs d'apprentis à hauteur de 8 k€.



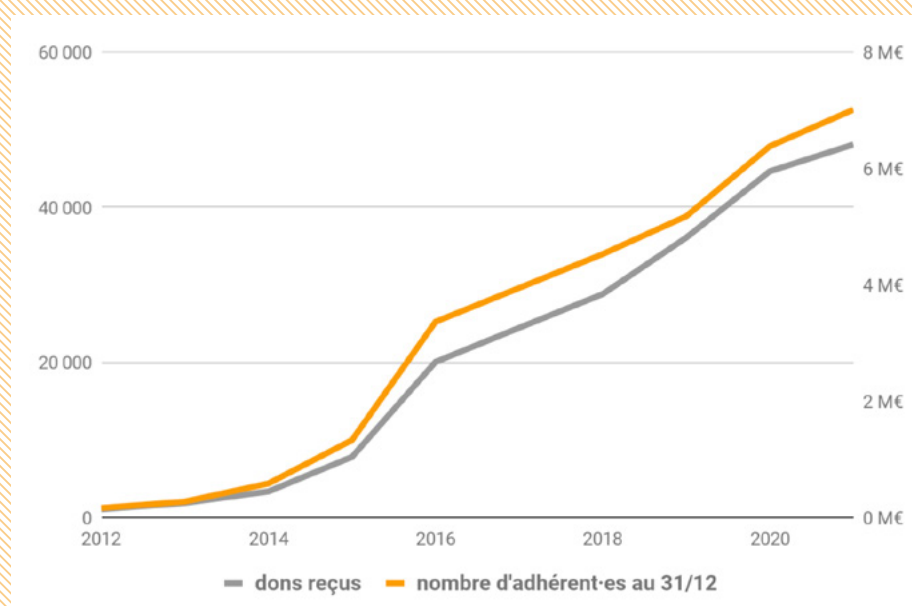
1. Après l'avoir déjà fait en 2017, l'[Open Philanthropy](#) (OP) a offert de nous aider une nouvelle fois en 2020. L214 a alors proposé des projets et obtenu un financement de 1,25 million d'euros versé en 2 fois, en 2020 (614 k€) et 2021 (636 k€). Cette organisation basée aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays.

ÉVOLUTION DES DONS REÇUS

L214 a la chance de s'appuyer sur une base de donatrices et donateurs solide, composée à 99,6 % de particuliers.

165 entreprises, 38 associations et 7 fondations (soit 0,4 % des donatrices et donateurs) ont également fait un don à l'association en 2021, représentant 17 % du montant total des dons.

L'association comptait 52 585 membres à jour de cotisation au 31 décembre 2021. L'augmentation de ses ressources (x26 par rapport à 2013) suit la croissance de son nombre de membres (x26 par rapport à 2013).



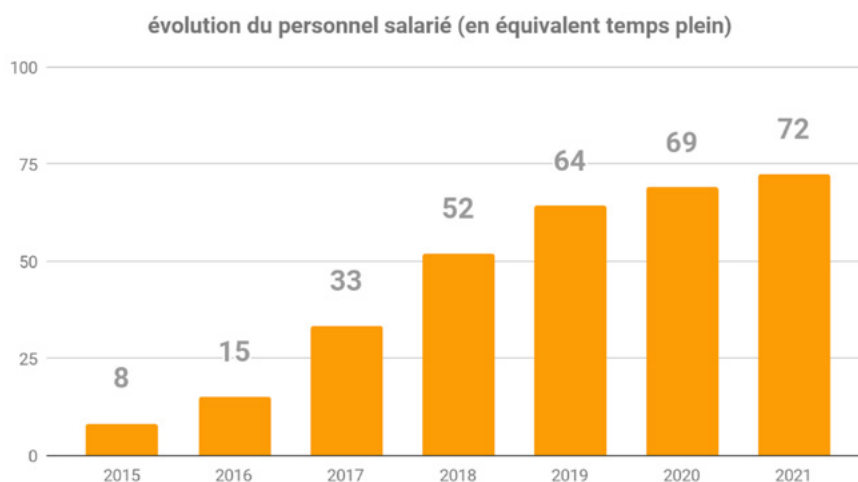
L214 s'appuie par ailleurs sur plusieurs milliers de bénévoles, qui donnent de leur temps et mettent à disposition leurs compétences. **19 093 heures bénévoles** consacrées à la réalisation des actions de l'association ont été dénombrées en 2021, soit l'équivalent de 10 salarié-es à temps plein sur toute l'année.

DES RESSOURCES AFFECTÉES À 76 % AUX MISSIONS SOCIALES

■ RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR NATURE

La majorité des 6,3 millions d'euros de dépenses (**51 %**, soit 3,2 M€) de l'association est allouée à la **rémunération de l'équipe salariée**, composée de 77 personnes fin 2021 (58 % de femmes et 42 % d'hommes), soit 72 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

Depuis le 1er avril 2021, les salarié-es perçoivent une rémunération unique qui s'élève à **2 475 € brut mensuels** (hors complément géographique pour les personnes résidant dans l'aire urbaine de Paris), quelle que soit leur fonction dans l'association ou leur ancienneté.



Les autres postes de dépenses principaux sont les frais d'impression et de distribution de nos publications (magazines, brochures, tracts...) pour 780 k€, les frais de sous-traitance informatique, vidéo, etc. (179 k€), les frais de mission (165 k€), le coût de location de nos locaux et de salles pour des événements (161 k€), les honoraires et les frais juridiques (118 k€) ainsi que les frais bancaires (95 k€).

Par ailleurs, le report en fonds dédiés de la partie non utilisée durant l'année du financement accordé par l'OP en 2021 apparaît comptablement comme une dépense de 636 k€ sur l'exercice, pour compenser la comptabilisation de la recette correspondante.

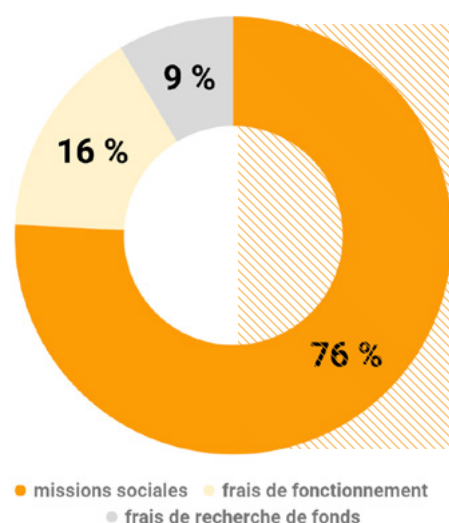
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR EMPLOI

Les trois-quarts des dépenses de l'association (76 %) ont été consacrées à ses « **missions sociales** » (enquêtes, actions de rue, campagnes contre l'élevage intensif des poules et des poulets, Éducation, Politique, sensibilisation, etc.).

Les « **frais de fonctionnement** », constitués essentiellement des salaires des services informatiques et administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité) et de la direction de l'association, représentent 16 % des dépenses.

Les « **frais de recherche de fonds** », c'est-à-dire les dépenses liées à la relation avec les donateurs-trices et les frais d'appel à dons, correspondent principalement aux salaires et aux commissions bancaires payées sur les dons reçus. Ils représentent 9 % des dépenses.

À noter que d'autres dépenses ne sont pas réparties entre missions sociales, frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds : il s'agit des dotations aux provisions pour risques juridiques (381 k€), de l'impôt sur les revenus de l'épargne (1 k€) et du report en fonds dédiés du financement de l'OP (636 k€).

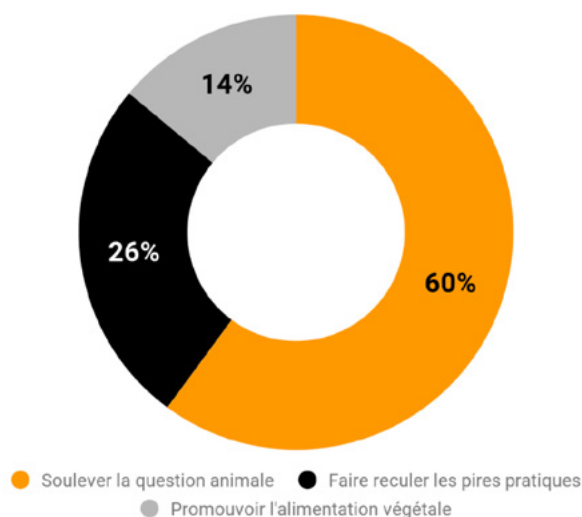


DÉTAIL DES DÉPENSES AFFECTÉES AUX MISSIONS SOCIALES

En 2021, L214 a mené de front une dizaine de campagnes, pour avancer en parallèle sur plusieurs objectifs :

- **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (via des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions ;
 - auprès des plus jeunes (L214 Éducation) ;
 - auprès des citoyens (Politique & animaux) ;
- **faire reculer les pires pratiques** en encourageant :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal ;
 - les élus à défendre les intérêts des animaux.
- **promouvoir l'alimentation végétale** :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge) ;
 - auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto, Improved) ;

Les 3 grandes missions sociales



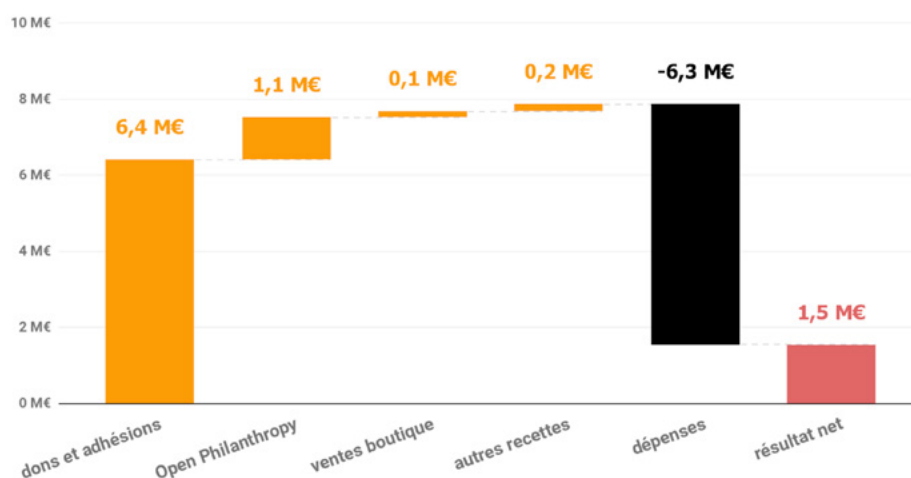
DES RÉSERVES POUR PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE RÉSULTAT NET 2021

Les ressources de l'association ont progressé de +12 % en 2021 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au soutien encore renforcé de ses membres (+8 %), qui représente 82 % des recettes totales. Celles-ci s'établissent à 7,9 M€.

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire (campagnes annulées, reportées ou revues à la baisse), l'association a pu reprendre le cours presque normal de son activité. Cela s'est traduit par une hausse de ses dépenses² qui, hors rémunération des 77 salarié-es, ont augmenté de +30 % par rapport à l'année passée.

Au final, l'association a ainsi dégagé un **résultat net positif de 1,5 M€** en 2021, qui se décompose de la manière suivante :



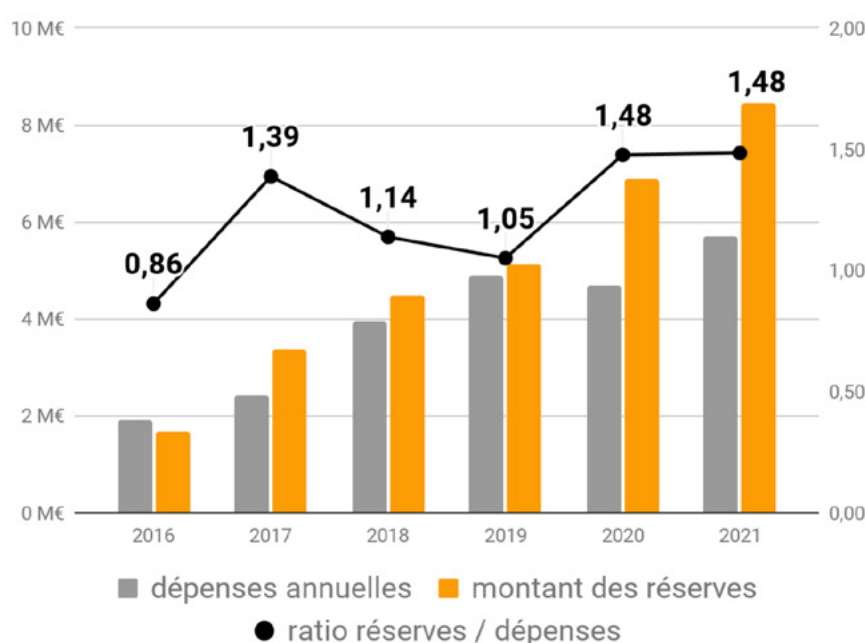
2. Hors report en fonds dédiés de la partie non utilisée en 2021 du financement de l'Open Philanthropy, comptablement considéré comme une dépense.

LES RÉSERVES REPRÉSENTENT UNE ANNÉE ET DEMIE DE DÉPENSES

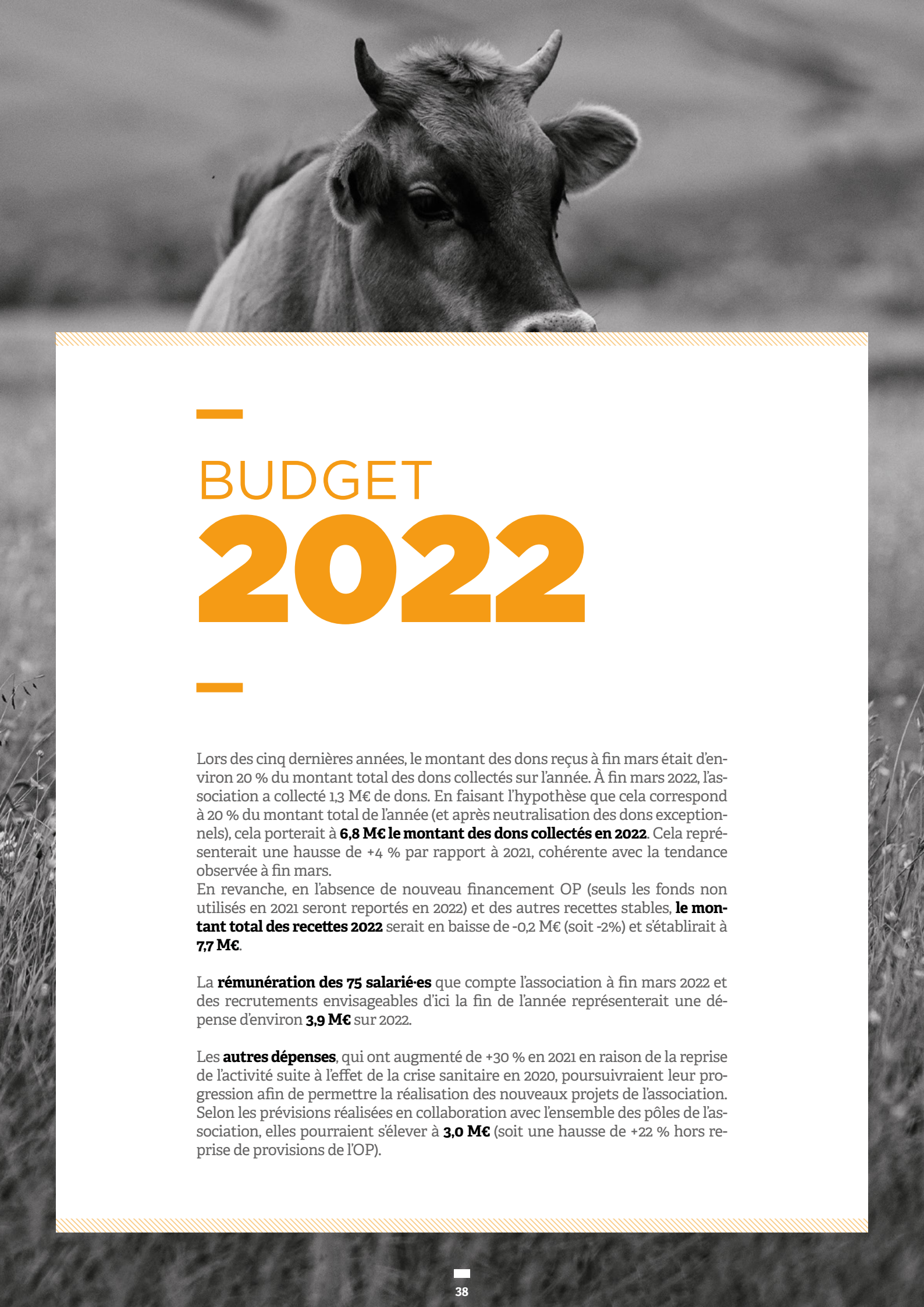
L'association collecte environ 40 % de ses dons lors du dernier trimestre, et près de 20 % sur le seul mois de décembre. Les réserves constituées lors des exercices précédents permettent à l'association de pallier la saisonnalité des dons.

Par ailleurs le ministère de l'Intérieur a précisé à la Cour des comptes qu'il était recommandé à une association ayant des salarié-es d'avoir des réserves équivalentes à « **une voire deux années de fonctionnement d'avance** ».

L214 dispose de 8,4 M€ de réserves y compris le résultat de l'exercice 2021 (et dont 720 k€ de fonds dédiés à dépenser sur 2022). Ses dépenses de l'année hors reports en fonds dédiés s'étant élevées à 5,7 M€, ces réserves représentent l'équivalent d'un peu plus d'une année et demie de fonctionnement. Précisément, le ratio réserves / dépenses s'établit à **1,48**, contre 1,48 en 2020.



Lecture : les réserves fin 2021 représentent 1,48 fois le montant des dépenses de l'année.



BUDGET 2022

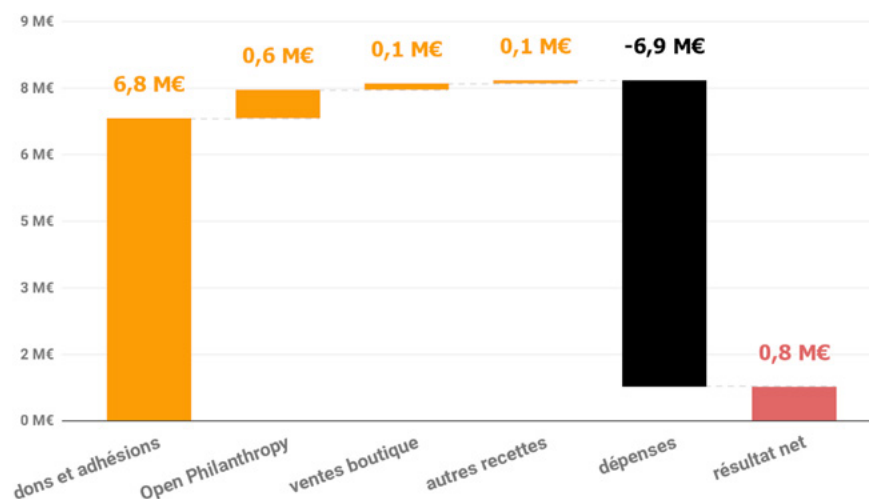
Lors des cinq dernières années, le montant des dons reçus à fin mars était d'environ 20 % du montant total des dons collectés sur l'année. À fin mars 2022, l'association a collecté 1,3 M€ de dons. En faisant l'hypothèse que cela correspond à 20 % du montant total de l'année (et après neutralisation des dons exceptionnels), cela porterait à **6,8 M€ le montant des dons collectés en 2022**. Cela représenterait une hausse de +4 % par rapport à 2021, cohérente avec la tendance observée à fin mars.

En revanche, en l'absence de nouveau financement OP (seuls les fonds non utilisés en 2021 seront reportés en 2022) et des autres recettes stables, **le montant total des recettes 2022** serait en baisse de -0,2 M€ (soit -2%) et s'établirait à **7,7 M€**.

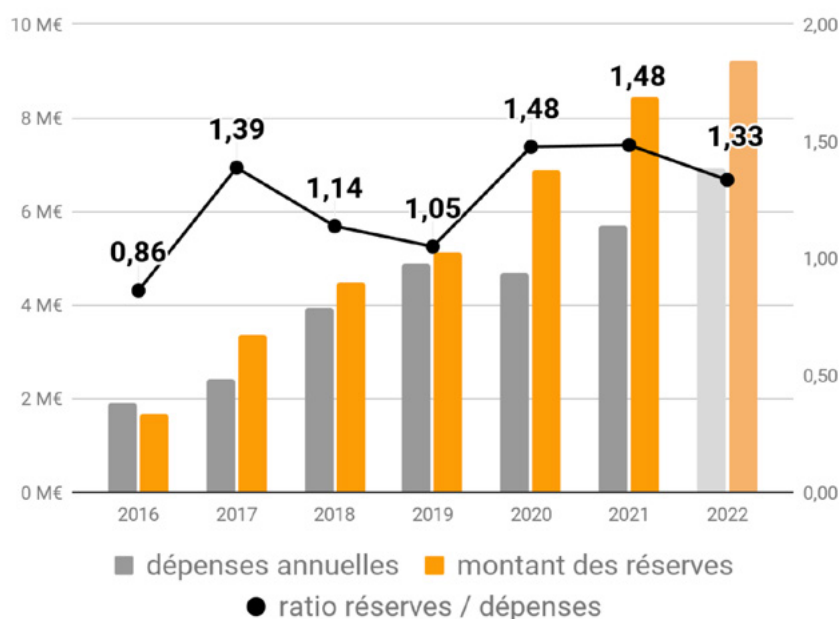
La **rémunération des 75 salarié-es** que compte l'association à fin mars 2022 et des recrutements envisageables d'ici la fin de l'année représenterait une dépense d'environ **3,9 M€** sur 2022.

Les **autres dépenses**, qui ont augmenté de +30 % en 2021 en raison de la reprise de l'activité suite à l'effet de la crise sanitaire en 2020, poursuivraient leur progression afin de permettre la réalisation des nouveaux projets de l'association. Selon les prévisions réalisées en collaboration avec l'ensemble des pôles de l'association, elles pourraient s'élever à **3,0 M€** (soit une hausse de +22 % hors reprise de provisions de l'OP).

En prenant en compte tous ces éléments, l'association terminerait l'année 2022 avec un **résultat net de 0,8 M€**.



Le ratio de réserves / dépenses serait quant à lui en baisse à 1,33, **soit moins d'une année et demie de dépenses en réserves**.



Lecture : les réserves fin 2022 représentent 1,33 fois le montant des dépenses de l'année.

ASSOCIATION L214

4 rue du Soleil

67204 ACHENHEIM

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier

Green Park Bat B, 149 avenue du Golf

34670 BAILLARGUES

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@cabinet-albrizio.fr

ASSOCIATION L214

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association L214.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baillargues, le 17 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



ASSOCIATION L214

4 RUE DU SOLEIL

67204 ACHENHEIM

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	44 940	37 993	6 946	0,07	13 453	0,16
. Autres immobilisations corporelles	335 362	197 118	138 244	1,34	84 200	1,02
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	4 754		4 754	0,05		
. Autres	21 979		21 979	0,21	18 379	0,22
TOTAL (I)	407 035	235 112	171 924	1,66	116 031	1,40
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	94 307		94 307	0,91	106 241	1,28
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	37 768		37 768	0,37	23 793	0,29
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	100 822		100 822	0,98	125 620	1,52
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	9 827 163		9 827 163	95,13	7 794 892	94,22
Charges constatées d'avance	98 499		98 499	0,95	106 732	1,29
TOTAL (II)	10 158 558		10 158 558	98,34	8 157 277	98,60
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 565 593	235 112	10 330 482	100,00	8 273 309	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	110 655	1,07	110 655	1,34
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	6 918 307	66,97	5 118 053	61,86
. Autres				
Report à nouveau	-19 299	-0,18	-19 299	-0,22
Excédent ou déficit de l'exercice	1 535 930	14,87	1 800 254	21,76
Situation nette (sous total)	8 545 593	82,72	7 009 663	84,73
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	8 545 593	82,72	7 009 663	84,73
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	720 981	6,98	564 341	6,82
TOTAL (II)	720 981	6,98	564 341	6,82
PROVISIONS				
Provisions pour risques	534 435	5,17	253 436	3,06
Provisions pour charges	32 412	0,31	26 103	0,32
TOTAL (III)	566 847	5,49	279 539	3,38
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 546	0,01	1 980	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 365	1,52	120 678	1,46
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	331 865	3,21	288 538	3,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 032	0,01	8 570	0,10
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	5 252	0,05		
TOTAL (IV)	497 061	4,81	419 766	5,07
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 330 482	100,00	8 273 309	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents	4 000		4 000	
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2021
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2020
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	52 585		47 868		4 717	9,85
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	129 954		167 133		-37 179	-22,24
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	21 241		34 248		-13 007	-37,97
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	8 000				8 000	N/S
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	6 360 349		5 901 027		459 322	7,78
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	635 768		614 068		21 700	3,53
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	58 125		40 846		17 279	42,30
Utilisations des fonds dédiés	479 128		215 079		264 049	122,77
Autres produits	3 905		3 733		172	4,61
Total des produits d'exploitation (I)	7 749 055		7 024 002		725 053	10,32
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	69 143		82 792		-13 649	-16,48
Variations stocks	11 934		18 382		-6 448	-35,07
Autres achats et charges externes	1 819 961		1 468 120		351 841	23,97
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	197 974		142 159		55 815	39,26
Salaires et traitements	2 143 115		1 953 630		189 485	9,70
Charges sociales	856 672		741 334		115 338	15,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	67 007		69 389		-2 382	-3,42
Dotations aux provisions	6 309		6 804		-495	-7,27
Reports en fonds dédiés	635 768		564 341		71 427	12,66
Autres charges	67 326		53 610		13 716	25,58
Total des charges d'exploitation (II)	5 875 209		5 100 561		774 648	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 873 846		1 923 441		-49 595	-2,57
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	5 115		2 680		2 435	90,86
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	5 115		2 680		2 435	90,86
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 115		2 680		2 435	90,86

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 878 961	1 926 120	-47 159	-2,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	10 265	13 060	-2 795	-21,39
Sur opérations en capital	161	1 619	-1 458	-90,05
Reprises sur provisions et transferts de charges	93 500		93 500	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	103 926	14 679	89 247	607,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	70 676	41 755	28 921	69,26
Sur opérations en capital	675	4 955	-4 280	-86,37
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	374 500	93 298	281 202	301,40
Total des charges exceptionnelles (VI)	445 851	140 008	305 843	218,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-341 925	-125 329	-216 596	-172,81
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 106	537	569	105,96
Total des produits (I + III + V)	7 858 096	7 041 360	816 736	11,60
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 322 166	5 241 107	1 081 059	20,63
EXCEDENT OU DEFICIT	1 535 930	1 800 254	-264 324	-14,67
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	227	345		
Prestations en nature	20 184	6 600		
Bénévolat	481 630	295 675		
TOTAL	502 041	302 620		
CHARGES :				
Secours en nature	227	345		
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	20 184	6 600		
Personnel bénévole	481 630	295 675		
TOTAL	502 041	302 620		

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 330 482 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 535 930 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16 juin 2022 par les dirigeants de l'association.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation de l'association

L214 est une association d'intérêt général à but non lucratif qui s'est donnée pour mission de défendre les animaux, en invitant notre société à ne plus les considérer comme des ressources à notre disposition mais comme des êtres ayant leurs intérêts propres.

Elle mène des actions de sensibilisation pour informer le public sur l'impact de la production de viande, poissons, lait et œufs, pour contribuer au développement de l'offre végétale dans l'alimentation, ou pour obtenir des avancées concrètes pour les animaux notamment auprès des entreprises, des institutions ou des responsables politiques.

La présentation des moyens mis en œuvre est développée dans la partie relative au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public.

Faits marquants de l'année 2021

Activité de l'association

L'activité de L214 durant l'année 2021 est largement détaillée dans le bilan moral, disponible sur le site de l'association. Parmi les principaux faits marquants :

- **treize enquêtes nationales** : dont deux dans des élevages intensifs de la marque Herta, une dans un abattoir Intermarché spécialisé dans l'abattage de truies de réforme (enquête suivie d'une fermeture provisoire), une autre dans un abattoir de la marque Bigard, où nous avons pu montrer des images de prélèvement de sang de fœtus sur des veaux, l'incurie des services de contrôles et l'agonie de bovins tués sans étourdissement ;
- les **campagnes pour les poules pondeuses et les poulets** ont permis de faire baisser la production nationale d'œufs issus de poules en cages à 36% (elle était de 80% en 2008, année des premières campagnes de L214 sur ce mode d'élevage) et les efforts se concentrent désormais sur l'élevage intensif des poulets de chair où nous incitons les

entreprises à s'engager à respecter l'ensemble des critères de l'European Chicken Commitment ;

- l'équipe Politique s'est mobilisée dans le cadre des **élections régionales** (proposition de charte aux candidats : 39 têtes de listes engagées sur tout ou partie des 25 mesures de notre charte "Une région pour les animaux", 18 ont été élues dans 11 régions, dont 2 sont présidentes de région) ;
- une volonté toujours plus grande de **démocratiser l'alimentation végétale**, avec par exemple une opération de promotion de l'alimentation végétale au restaurant d'entreprise d'Airbus à Marignane, permettant à 3 000 personnes de goûter un plat 100 % végétal, ainsi que le Veganuary pour lequel nous avons réussi à mobiliser plus de 80 sociétés dont Carrefour, Deliveroo ou Domino's Pizza.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général et au règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la réglementation comptable, aux prescriptions du code du commerce, et au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, établi par l'Autorité des normes comptables et homologué par un arrêté du 26 décembre 2018. Obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, l'application du règlement n°2018-06 avait été anticipée dès l'exercice 2019, dont les comptes annuels, y compris l'annexe, avaient été établis conformément à ses dispositions, notamment avec la publication du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont considérées comme significatives, elles font l'objet d'une information dans l'annexe et dans le compte de résultat.

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	298 719 €	162 365 €	80 782 €	380 302 €
Immobilisations financières	18 379 €	3 753 €	153 €	21 979 €
TOTAL	317 098 €	166 118 €	80 935 €	402 281 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissement, de rech. et de dév.				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements				
Inst. techniques, matériel, outillages indus	33 336 €	35 264 €	30 607 €	37 993 €
Autres immobilisations corporelles				
Installations gles, agencements divers	7 190 €	2 700 €	0 €	9 890 €
Matériel de transport	15 983 €	5 761 €	0 €	21 744 €
Matériel de bureau et informatique	144 558 €	66 739 €	45 812 €	165 484 €
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	201 067 €	110 463 €	76 419 €	235 112 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	201 067 €	110 463 €	76 419 €	235 112 €

États des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	106 241 €		11 934 €	94 307 €
Matières premières			0 €	
Autres approvisionnements			0 €	
TOTAL	106 241 €	0 €	11 934 €	94 307 €

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances de plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 754 €	0 €	4 754 €
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 754 €		4 754 €
Autres créances			
Créances de l'actif circulant	138 590 €	137 084 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	47 633 €	47 633 €	
Clients	37 768 €	37 768 €	
Organismes sociaux	13 536 €	13 536 €	
État	6 108 €	6 108 €	
Autres créances	32 039 €	32 039 €	
Personnel - Rémunérations	1 506 €	1 506 €	
Charges constatées d'avance	98 499 €	98 499 €	
TOTAL	241 843 €	235 583 €	4 754 €

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Organismes sociaux	13 536 €
Autres produits à recevoir	32 039 €
TOTAL	45 575 €

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds associatifs

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
Postes	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	110 655 €							110 655 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Écart de réévaluation								
Réserves	5 118 053 €	1 800 254 €	1 754 627 €					6 918 307 €
Report à nouveau	-19 299 €							-19 299 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 800 254 €	-1 800 254 €	-1 754 627 €	1 535 930 €	1 456 556 €			1 535 930 €
SITUATION NETTE	7 009 663 €	0 €	0 €	1 535 930 €	1 456 556 €	0 €	0 €	8 545 593 €
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	7 009 663 €	0 €	0 €	1 535 930 €	1 456 556 €	0 €	0 €	8 545 593 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Silicon Valley Community Foundation #2 (1er versement)	564 341 €		479 128 €			85 213 €	
Silicon Valley Community Foundation #2 (2nd versement)		635 768 €				635 768 €	
TOTAL	564 341 €	635 768 €	479 128 €	0 €	0 €	720 981 €	0 €

L214 a perçu un financement accordé par l'Open Philanthropy en 2020, avec un premier versement de 614 068 € en 2020 et un second de 635 768 € en 2021. Au 31 décembre 2021, 720 981 € n'avaient pas encore été utilisés : ces fonds ont été affectés en totalité en fonds dédiés.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (Reprises de l'exercice)	À la clôture
Provisions pour investissement				0 €
Amortissements dérogatoires				0 €
Autres provisions réglementées				0 €
TOTAL (I)	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour litiges	253 436 €	374 500 €	93 500 €	534 435 €
Provisions pour garanties aux clients				0 €
Provisions pour amendes et pénalités				0 €
Provisions pour pensions obligatoires similaires	26 103 €	6 309 €	0 €	32 412 €
Autres provisions pour risques et charges				0 €
TOTAL (II)	279 539 €	380 809 €	93 500 €	566 847 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	279 539 €	380 809 €	93 500 €	566 847 €
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		6 309 €		
- financières				
- exceptionnelles		374 500 €	93 500 €	

Les dotations de l'exercice correspondent aux nouveaux risques juridiques auxquels doit faire face l'association, et les reprises à la réduction de risques antérieurs suite aux jugements rendus depuis. Depuis 2020, l'association constitue une provision de 3 000 € par procédure qu'elle a initiée et dans laquelle elle est susceptible d'être condamnée au titre de l'article 700 du code de procédure civile ou de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

État des dettes et produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	1 546 €	1 546 €		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	157 365 €	157 365 €		
Dettes fiscales et sociales	331 865 €	331 865 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 032 €	1 032 €		
Produits constatés d'avance	5 252 €	5 252 €		
TOTAL	497 061 €	497 061 €		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 546 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	40 992 €
Dettes fiscales et sociales	211 558 €
Autres dettes	1 032 €
TOTAL	255 128 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent la principale ressource de l'association, ce qui lui confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2021 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2021 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2021.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 6 418 049 € et se décomposent de la façon suivante :

	2019	2020	2021
Dons manuels	4 797 811 €	5 948 895 €	6 412 934 €
Mécénat	14 000 €		
Autres produits liés à la générosité du public	9 558 €	2 680 €	5 115 €
TOTAL	4 821 369 €	5 951 575 €	6 418 049 €

Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « *engagements à réaliser sur ressources affectées* » et au passif du bilan en « *fonds dédiés* ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « *fonds dédiés* » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « *report des ressources non utilisées des exercices antérieurs* ».

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	10 265 €
Produits de cession des éléments d'actif	161 €
Produits sur exercices antérieurs	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	93 500 €
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	70 676 €
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	675 €
Dotations aux provisions	374 500 €
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-341 925 €

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :
néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :
néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	néant	néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ont été valorisés dans les comptes pour la première fois durant l'exercice 2020. Ils s'élèvent à 32 412 € au 31 décembre 2021.

Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration ou du bureau de l'association n'est rémunéré.

Les statuts de l'association prévoient que « *les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées* ».

Un salaire unique pour toutes les salariées

Tous les salariés, y compris la directrice et les membres du comité de pilotage, perçoivent le même salaire : 2 475 € brut par mois, sur 12 mois (soit environ 30 k€ brut par an), avec un complément géographique mensuel pour les personnes habitant dans l'aire urbaine de Paris (200 € bruts).

De ce fait, il n'y a aucun écart entre le salaire le plus faible et le plus élevé, ni entre celui des femmes et celui des hommes.

Une majorité de femmes à tous les échelons hiérarchiques

L'équipe de l'association L214 est composée de 58 % de femmes et 42 % d'hommes. La proportion de femmes est plus élevée à mesure que l'on se situe haut dans la hiérarchie :

- 56 % des salarié-es n'ayant pas de rôle d'encadrement sont des femmes
- 62 % des salarié-es en charge de la coordination d'une équipe sont des femmes
- 67 % des responsables de pôle (regroupement d'équipes) sont des femmes
- 80 % des membres du comité de pilotage (l'équipe de direction) sont des femmes

1 contrat d'apprentissage et 99 % de CDI

Au 31 décembre 2021, l'association comptait 76 personnes en CDI (soit 98,7 %) et 1 contrat d'apprentissage (soit 1,3 %) - aucun CDD, aucun stagiaire, aucun service civique.

Aucun temps partiel imposé, 10 temps partiels choisis

La durée hebdomadaire du travail dans l'association est de 35 heures.

10 personnes étaient à temps partiel au 31 décembre 2021 : il s'agit systématiquement d'un choix des salarié-es de réduire leur temps de travail, tous les postes étant proposés à temps plein.

Ainsi l'effectif salarié moyen est le suivant :

	Personnel salarié 2021	Personnel salarié 2020	Personnel salarié 2019	Personnel salarié 2018	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016	Personnel salarié 2015
Cadres	0	0	0	0	0	0	0
Non cadres	77	69	64	52	33	15	8
TOTAL	77	69	64	52	33	15	8

Comité social et économique (CSE)

Un comité économique et social (CSE), composé de quatre femmes et d'un homme, a été élu en juillet 2019. Il se réunit chaque semaine et organise un point avec la direction chaque mois.

En 2021, le CSE a signé un accord sur les congés payés, ouvrant notamment le droit à des congés exceptionnels pour divers événements (mariage, décès, animaux malades, etc.). Il a également recherché et proposé un prestataire pour un audit sur la Qualité de Vie au Travail qui aura lieu en 2022, tout en menant des entretiens individuels auprès des salariés pour recueillir leurs suggestions et revendications. Concernant les activités sociales et culturelles, les salariés ont bénéficié de chèques cadeaux et culture pour un total de 200 €.

Sur l'exercice 2021, l'association lui a alloué 4 192 € de subvention de fonctionnement et 15 000 € au titre des activités sociales et culturelles.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat consacrées à l'association se sont élevées à 19 093 heures en 2021, valorisées pour 481 630 € (contre 11 827 heures valorisées pour 295 675 € en 2020).

L'association a par ailleurs bénéficié d'un don en nature (227 €) et de 3 prestations en nature (20 184 €).

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

Le taux horaire utilisé pour la valorisation du bénévolat est de 25 €, ce qui correspond au taux horaire chargé moyen des salariés en 2021. Il est stable par rapport à 2020.

Les dons et prestations en nature ont quant à eux été évalués aux prix du marché.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 500 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

L'association a reçu en 2018 un leg à titre universel, qui a été accepté par le conseil d'administration. Toutefois à ce jour la délivrance du leg n'a pas eu lieu. Le leg peut être estimé à 4 000 € nets de droits de succession.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	6 418 049 €	6 418 049 €	5 951 574 €	5 951 574 €
Cotisations sans contrepartie	52 585 €	52 585 €	47 868 €	47 868 €
Dons, legs et mécénat	6 360 349 €	6 360 349 €	5 901 027 €	5 901 027 €
Dons manuels	6 360 349 €	6 360 349 €	5 901 027 €	5 901 027 €
Legs, donations et assurances-vie		0 €		
Mécénat		0 €	0 €	0 €
Autres produits liés à la générosité du public	5 115 €	5 115 €	2 680 €	2 680 €
2. Produits non liés à la générosité du public	859 419 €	0 €	874 707 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	635 768 €		614 068 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	223 651 €		260 639 €	
3. Subventions et autres concours publics	8 000 €		0 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	93 500 €		0 €	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	479 128 €		215 079 €	
TOTAL	7 858 096 €	6 418 049 €	7 041 360 €	5 951 574 €

Les ressources de L214 proviennent essentiellement des dons et cotisations (90 %, dont 8 % de l'Open Philanthropy) et des ventes de la boutique (2 %). Le reste provient de l'utilisation en 2021 du financement de l'OP versé en 2020 pour des campagnes en faveur des poulets élevés pour leur chair, le développement de nos capacités d'enquêtes et la structuration de l'association (6 %).

1. Produits liés à la générosité du public

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. En 2021, ces dons et cotisations ont représenté 82 % de ses ressources, soit 6 413 k€.

Les « autres produits liés à la générosité du public » (5,1 k€) correspondent exclusivement aux intérêts d'épargne sur l'argent provenant des dons.

2. Produits non liés à la générosité du public

En 2021, L214 a bénéficié d'un financement de 636 k€ par l'Open Philanthropy, pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, de développer sa capacité à enquêter et de poursuivre la consolidation de l'association.

Parmi les autres produits, on retrouve principalement des ventes (livres, vêtements, revues...) réalisées *via* la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association (149 k€).

Nous avons également bénéficié de versements en notre faveur dans le cadre de décisions de justice (10 k€), de la prise en charge de plusieurs formations pour les salariés (15 k€) et de la refacturation de dépenses effectuées pour le compte du Fonds de dotation L214 - Pour la défense des animaux (38 k€).

3. Subventions et autres concours publics

L'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis est enregistrée au sens de la réglementation comptable en "subventions emplois". L'association en a perçu 8 k€ en 2021.

L214 n'a pas bénéficié de subventions publiques en 2021.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il s'agit de reprises de provisions pour risques constituées les années précédentes et devenues sans objets suite aux jugements rendus dans le cadre des plaintes déposées contre L214 pour diffamation (Multi-Restoration-Service, 12 k€), pour atteinte à la vie privée (Mauléon-Licharre, 25 k€) et pour suppression d'une vidéo (SCEA REALAP, 53,5 k€), ou dans le cadre d'une plainte intentée par L214 où l'association est partie civile (élevage porcin de Trébeolin, 3 k€).

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

En 2020, l'Open Philanthropy (OP) a accordé un financement à L214, versé en 2 fois (614 k€ en 2020, 636 k€ en 2021), pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour le développement de nouvelles capacités d'enquêtes et pour soutenir la consolidation de l'association. Ces ressources avaient été utilisées à hauteur de 49 727 € en 2020 et de 479 128 € en 2021. Le solde sera utilisé en 2022.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	4 020 243 €	3 392 411 €	3 381 908 €	2 932 100 €
Réalisées en France	4 006 542 €	3 378 711 €	3 381 308 €	2 931 500 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	3 959 997 €	3 332 165 €	3 340 585 €	2 891 977 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	46 545 €	46 545 €	40 722 €	39 522 €
Réalisées à l'étranger	13 701 €	13 701 €	600 €	600 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		0 €		
<i>Versement à d'autres organismes</i>	13 701 €	13 701 €	600 €	600 €
2. Frais de recherche de fonds	457 501 €	427 659 €	456 225 €	452 702 €
Frais d'appel à la générosité du public	457 501 €	427 659 €	456 225 €	452 702 €
Frais de recherche d'autres ressources		0 €		
3. Frais de fonctionnement	826 739 €	760 788 €	737 994 €	730 841 €
4. Dotation aux provisions et dépréciations	380 809 €	380 635 €	100 102 €	81 304 €
5. Impôts sur les bénéfices	1 106 €		537 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	635 768 €		564 341 €	
TOTAL	6 322 166 €	4 961 493 €	5 241 107 €	4 196 947 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 535 930 €	1 456 556 €	1 800 254 €	1 754 627 €

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître. Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les 3 missions sociales de L214 ont pour objectif :

- de **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (*via* des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
 - auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
 - auprès des citoyens (Politique & animaux).
- de **faire reculer les pires pratiques** en encourageant :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux.

- de **promouvoir l'alimentation végétale** :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
 - auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto, Improved).

75,8 % des dépenses engagées par l'association hors dotations aux provisions, impôts et reports en fonds dédiés sont affectées à ces missions sociales.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré 8,6 % de ses dépenses de l'année 2021 (soit 457 501 €) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », essentiellement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Il s'agit principalement des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs (3,6 équivalents temps plein [ETP], soit 141 k€) et des commissions et frais bancaires sur les dons reçus (87 k€). On y retrouve également les frais d'affranchissement pour les courriers destinés aux donateurs (49 k€) et des dépenses liées au développement de l'outil de gestion des dons (48 k€ de sous-traitance, 41 k€ de prestations réalisées par notre équipe informatique) et à la communication (24 k€ de brochures, dépliant, stickers et cartes ; 12 k€ de quote-part de salaires et d'achats des autres équipes qui contribuent à la communication sur les dons).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de personnel (12 ETP, soit 620 k€) et de structure (36 k€ de communication institutionnelle, 28 k€ d'achat de fournitures ou de prestations, 24 k€ pour notre outil de gestion RH, 25 k€ d'honoraires, 22 k€ d'abonnements et contrats pour des services informatiques, 18 k€ de loyers, etc.), non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité, informatique interne) et de la direction de l'association, et représentent au total 15,6 % des ressources utilisées durant l'année 2021, soit 826 739 €.

4. Dotation aux provisions et dépréciations

Il s'agit des dotations aux provisions pour des risques juridiques nouveaux ou accrus (pour 375 k€), des provisions d'indemnités de fin de carrière (IFC, pour 6 k€).

5. Impôts sur les bénéfices

L'association a payé 1 106 € d'impôts sur les intérêts d'épargne qu'elle a touchés en 2021.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

L214 a perçu le second versement d'un financement accordé par l'Open Philanthropy en 2021 pour un montant de 635 768 €. Au 31 décembre 2021, ce montant n'a pas encore été utilisé : ces fonds ont été reportés en totalité en fonds dédiés.

Contributions volontaires en nature

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	502 041 €	502 041 €	302 620 €	302 620 €
Bénévolat	481 630 €	481 630 €	295 675 €	295 675 €
Prestations en nature	20 184 €	20 184 €	6 600 €	6 600 €
Dons en nature	227 €	227 €	345 €	345 €
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	0 €	0 €	0 €	0 €
3. Concours publics en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	502 041 €	502 041 €	302 620 €	302 620 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	496 466 €	496 466 €	297 195 €	297 195 €
Réalisées en France	496 466 €	496 466 €	297 195 €	297 195 €
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			5 125 €	5 125 €
3. Contributions volontaires au fonctionnement	5 575 €	5 575 €	300 €	300 €
TOTAL	502 041 €	502 041 €	302 620 €	302 620 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0 €	0 €	0 €	0 €

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Près de 19 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2021, valorisées à hauteur de 481 630 €. Ce chiffre est en forte hausse par rapport à l'année précédente. L'année 2020 a été marquée par une activité des bénévoles moindre en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

L'association a par ailleurs bénéficié de dons en nature (227 €) et de prestations en nature (20 184 €).

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, l'association décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	69 143 €				0 €		0 €				69 143 €
Variation de stock	11 934 €				0 €		0 €				11 934 €
Autres charges externes	1 409 644 €				243 511 €		166 806 €				1 819 961 €
Aides financières		46 545 €		13 701 €							60 246 €
Impôts et taxes	144 946 €				12 661 €		40 178 €				197 785 €
Salaires	1 587 802 €				138 523 €		416 790 €				2 143 115 €
Cotisations sociales	638 066 €				55 575 €		163 032 €				856 672 €
Dotations aux amortissements	58 053 €				2 485 €		6 469 €				67 007 €
Dotations aux provisions								380 809 €			380 809 €
Reports en fonds dédiés										635 768 €	635 768 €
Autres charges	29 657 €				4 736 €		33 122 €				67 515 €
Charges financières											0 €
Charges exceptionnelles	10 752 €				10 €		342 €				11 104 €
Participations des salariés au résultat											0 €
Impôt sur les bénéfices									1 106 €		1 106 €
TOTAL	3 959 997 €	46 545 €	0 €	13 701 €	457 501 €	0 €	826 739 €	380 809 €	1 106 €	635 768 €	6 322 166 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2021 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2021 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».

Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.

Tous les coûts qui concernent une équipe ou une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés. Néanmoins, certaines dépenses peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques.

Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :

- les charges de communication (721 k€) sont réparties en fonction de plusieurs indicateurs quantifiables (nombre de pages du magazine ou de lettres d'information électronique dédiées à un sujet, etc.) entre les missions sociales (essentiellement pour des actions de sensibilisation), la recherche de fonds (pour les appels à dons) et les frais de fonctionnement (pour ce qui relève de la communication dite « institutionnelle »). Il s'agit principalement de dépenses de salaires et de frais de diffusion sur nos réseaux (impression et affranchissement des magazines, coût d'envoi des mails) ;

- les charges des équipes administratives (685 k€) sont affectées à 100 % en frais de fonctionnement pour les équipes administratives (comptabilité, ressources humaines), et à 92 % pour l'équipe support informatique (le reste étant affecté en missions sociales en fonction du temps passé sur des projets spécifiques). Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les dépenses de l'équipe en charge du réseau de bénévoles (296 k€) sont désormais réparties sur les différentes campagnes auxquelles les groupes de bénévoles ont participé, au prorata du nombre d'actions effectuées (près de 650 sur toute la France en 2021). On y retrouve les dépenses de salaires mais également l'achat de matériel destiné aux actions et les coûts de location pour le stockage de ce même matériel ;
- les charges de l'équipe de direction (298 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales, la recherche de fonds et l'activité de direction de l'association, cette dernière étant comptabilisée en frais de fonctionnement. Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de salaires ;
- les frais généraux (270 k€) sont répartis au prorata des frais de personnel, donc essentiellement en missions sociales et en frais de fonctionnement, et une partie en recherche de fonds. Il s'agit des dépenses qui concernent tous les salariés (les loyers des locaux par exemple). Une petite partie concerne l'organisation des différents événements externes et internes de l'association, et est répartie *au prorata* du temps qui y est consacré ;
- les charges informatiques (252 k€) sont réparties en fonction du temps passé entre les missions sociales et la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires.
- les charges de l'équipe Création (238 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales et sur la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;

Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	6 418 049 €	5 951 575 €
Cotisations sans contrepartie	52 585 €	47 868 €
Dons, legs et mécénats	6 360 349 €	5 901 027 €
<i>Dons manuels</i>	6 360 349 €	5 901 027 €
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	0 €	
<i>Mécénat</i>	0 €	0 €
Autres ressources liées à la générosité du public	5 115 €	2 680 €
TOTAL DES RESSOURCES	6 418 049 €	5 951 575 €
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	6 418 049 €	5 951 575 €
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	6 693 557 €	4 938 930 €
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	1 456 542 €	1 754 627 €
Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 150 099 €	6 693 557 €

Cotisations sans contrepartie et dons manuels

Les cotisations et dons collectés auprès du public en 2021(6 413 k€) sont en hausse de +8 % par rapport à 2020, soit +464 k€. Ils représentent la quasi-totalité des ressources liées à la générosité du public.

Autres ressources liées à la générosité du public

Les intérêts d'épargne s'élèvent à 5,1 k€, contre 2,7 k€ l'année précédente.

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

À l'issue de l'exercice 2021, L214 dispose de 8,2 M€ de ressources reportées. Ses emplois de l'année (4,6 M€) ont progressé de +11 % par rapport à l'année précédente. Le niveau de réserves se situe donc entre une année et demie et deux années de dépenses.

L'association a collecté environ 41 % des dons reçus lors du dernier trimestre, et environ 19 % sur le seul mois de décembre. Ces réserves permettent à l'association d'engager en cours d'année des dépenses plus importantes que ses recettes, en anticipant les recettes espérées sur le dernier trimestre.

Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	3 392 411 €	2 932 099 €
Réalisées en France	3 378 711 €	2 931 499 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	3 332 165 €	2 891 977 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>	46 545 €	39 522 €
Réalisées à l'étranger	13 701 €	600 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	0 €	
<i>Versement à d'autres organisations</i>	13 701 €	600 €
2. Frais de recherche de fonds	427 659 €	452 702 €
Frais d'appel à la générosité du public	427 659 €	452 702 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	
3. Frais de fonctionnement	760 788 €	730 841 €
TOTAL DES EMPLOIS	4 580 859 €	4 115 642 €
Dotations aux provisions et dépréciations	380 635 €	81 304 €
Report en fonds dédiés de l'exercice		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXER	1 456 556 €	1 754 627 €
TOTAL	6 418 049 €	5 951 573 €

Missions sociales

Les dépenses affectées aux missions sociales en 2021 (3 392 k€) ont augmenté de +16 % par rapport à l'année passée.

98,2 % des dépenses sont directement utilisées par l'association pour mener à bien ses actions, le reste (60 k€) correspondant à des cotisations ou des dons effectués au profit d'autres organisations de protection animale.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds (428 k€) sont en baisse de -6 % par rapport à l'année précédente, soit -25 k€.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement (761 k€) ont légèrement augmenté (+4,1 %) par rapport à l'année précédente, soit +30 k€, en raison d'une légère progression des effectifs des fonctions supports, compensée par une baisse d'autres postes de dépenses ou leur prise en charge par le financement de l'Open Philanthropy.

Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	496 466 €	297 195 €
Réalisées en France	496 466 €	297 195 €
Réalisées à l'étranger		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		5 125 €
3. Contributions volontaires au fonctionnement	5 575 €	300 €
TOTAL	502 041 €	302 620 €

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	502 041 €	302 620 €
Bénévolat	481 630 €	295 675 €
Prestations en nature	20 184 €	6 600 €
Dons en nature	227 €	345 €
TOTAL	502 041 €	302 620 €

Fonds dédiés

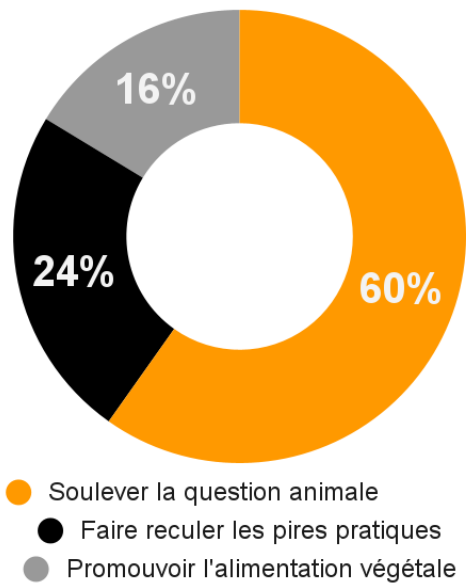
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
Utilisation		
Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

La totalité des dons affectés reçus en 2021 (50 k€) a été consommée durant l'exercice 2021.
Par ailleurs, aucun fonds dédié n'est lié à la générosité du public.

ANNEXES DU CER

Détail des Missions sociales

Répartition des dépenses de 3 missions sociales



Répartition des dépenses de missions sociales par nature

Type de dépenses	Charges directes	Charges indirectes								TOTAL CROD	Retraitements du périmètre hors générosité publique		TOTAL CER
		Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux		Boutique L214	Fonds dédiés	
Salaires et cotisations sociales	1 301 795 €	371 019 €	195 732 €	176 496 €	95 479 €	49 999 €	2 407 €	162 370 €	15 516 €	2 370 814 €	-91 089 €	-175 677 €	2 104 048 €
Frais de communication	357 355 €	234 033 €	7 824 €	397 €	215 €	112 €	5 €	365 €	2 892 €	603 199 €	-20 740 €	-56 944 €	525 514 €
Frais de mission	121 965 €	4 258 €	13 812 €	1 450 €	1 196 €	316 €	17 €	9 213 €	1 389 €	153 615 €	-682 €	-17 037 €	135 896 €
Achat de matériel et fournitures	99 209 €	2 981 €	17 850 €	3 044 €	475 €	1 661 €	141 €	1 633 €	4 779 €	131 774 €	-2 243 €	-66 940 €	62 590 €
Locations mobilières et immobilières	18 649 €	10 682 €	38 000 €	4 881 €	9 188 €	5 543 €	83 €	19 127 €	26 411 €	132 562 €	-8 221 €	-7 726 €	116 616 €
Affranchissement et frais d'expédition	51 733 €	363 €	5 688 €	176 €	95 €	50 €	2 €	203 €	1 234 €	59 543 €	-28 740 €	-57 €	30 747 €
Achats de marchandises	81 077 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	81 077 €	-81 077 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	91 300 €	316 €	169 €	153 €	83 €	43 €	2 €	140 €	1 112 €	93 318 €	-78 €	-3 600 €	89 640 €
Autres prestataires	95 963 €	629 €	1 954 €	128 €	2 948 €	74 €	33 €	296 €	736 €	102 661 €	-3 478 €	-19 272 €	79 911 €
Dotations aux amortissements	32 679 €	4 393 €	8 180 €	6 118 €	1 671 €	913 €	67 €	946 €	3 087 €	58 053 €	-1 496 €	-6 910 €	49 647 €
Dons à d'autres organismes	60 246 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 246 €	0 €	0 €	60 246 €
Cotisations	27 513 €	18 €	281 €	9 €	5 €	12 €	0 €	8 €	63 €	27 909 €	-18 €	-96 €	27 796 €
Dotations aux provisions										0 €			0 €
Impôts et taxes										0 €			0 €
Autres charges diverses	66 013 €	17 760 €	9 323 €	10 665 €	7 453 €	2 881 €	464 €	6 353 €	24 559 €	145 472 €	-6 618 €	-29 094 €	109 760 €
TOTAL	2 405 398 €	646 451 €	298 814 €	203 515 €	118 807 €	61 604 €	3 222 €	200 655 €	81 778 €	4 020 243 €	-244 479 €	-383 352 €	3 392 411 €

Détail des frais de recherche de fonds

Charges indirectes										Retraitements du périmètre hors générosité publique			
Type de dépenses	Charges directes	Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	141 036 €	3 245 €	0 €	5 659 €	33 229 €	11 511 €	0 €	9 871 €	2 207 €	206 759 €	0 €	0 €	206 759 €
Frais de communication	23 547 €	8 303 €	0 €	13 €	75 €	26 €	0 €	22 €	411 €	32 397 €	0 €	0 €	32 397 €
Frais de mission	1 433 €	29 €	0 €	46 €	421 €	73 €	0 €	754 €	198 €	2 954 €	0 €	-266 €	2 688 €
Achat de matériel et fournitures	2 085 €	25 €	0 €	98 €	164 €	382 €	0 €	81 €	680 €	3 514 €	0 €	-1 391 €	2 123 €
Locations mobilières et immobilières	1 050 €	102 €	0 €	156 €	3 251 €	1 276 €	0 €	1 291 €	3 756 €	10 882 €	0 €	-1 115 €	9 767 €
Affranchissement et frais d'expédition	48 323 €	3 €	0 €	6 €	33 €	11 €	0 €	16 €	176 €	48 568 €	0 €	0 €	48 568 €
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	0 €	3 €	0 €	5 €	29 €	10 €	0 €	9 €	158 €	213 €	0 €	-342 €	-129 €
Autres prestataires	48 037 €	8 €	0 €	4 €	1 049 €	17 €	0 €	6 €	105 €	49 225 €	0 €	-23 432 €	25 793 €
Dotations aux amortissements	958 €	33 €	0 €	196 €	580 €	210 €	0 €	68 €	439 €	2 485 €	0 €	0 €	2 485 €
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotisations	0 €	0 €	0 €	0 €	2 €	3 €	0 €	0 €	9 €	14 €	0 €	-10 €	5 €
Dotations aux provisions										0 €			0 €
Impôts et taxes										0 €			0 €
Autres charges diverses	92 755 €	199 €	0 €		2 619 €	663 €	0 €	419 €	3 493 €	100 490 €	0 €	-3 287 €	97 203 €
TOTAL	359 225 €	11 950 €	0 €	6 525 €	41 451 €	14 182 €	0 €	12 537 €	11 630 €	457 501 €	0 €	-23 842 €	427 659 €

Détail des frais de fonctionnement

Charges indirectes										Retraitements du périmètre hors générosité publique			
Type de dépenses	Charges directes	Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	1 747 €	1 496 €	0 €	0 €	0 €	0 €	544 417 €	0 €	72 340 €	619 999 €	0 €	0 €	619 999 €
Frais de communication	0 €	34 056 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 224 €	0 €	163 €	35 443 €	0 €	0 €	35 443 €
Frais de mission	1 420 €	9 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 849 €	0 €	681 €	7 958 €	0 €	-686 €	7 272 €
Achat de matériel et fournitures	15 200 €	18 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 045 €	0 €	606 €	27 869 €	0 €	-10 460 €	17 409 €
Locations mobilières et immobilières	1 003 €	63 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 489 €	0 €	1 486 €	18 040 €	0 €	-126 €	17 914 €
Affranchissement et frais d'expédition	12 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	677 €	0 €	69 €	760 €	0 €	0 €	760 €
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	6 421 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 275 €	0 €	63 €	24 760 €	0 €	-858 €	23 902 €
Autres prestataires	1 384 €	3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	26 142 €	0 €	41 €	27 570 €	0 €	-26 184 €	1 386 €
Dotations aux amortissements	0 €	16 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 785 €	0 €	668 €	6 469 €	0 €	0 €	6 469 €
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotisations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 €	0 €	4 €	30 €	0 €	-19 €	12 €
Dotations aux provisions										0 €			0 €
Impôts et taxes										0 €			0 €
Autres charges diverses	5 142 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 174 €	0 €	2 324 €	57 841 €	0 €	-27 618 €	30 223 €
TOTAL	32 329 €	35 862 €	0 €	0 €	0 €	0 €	680 105 €	0 €	78 443 €	826 739 €	0 €	-65 951 €	760 788 €